

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

118^e année

20 septembre
1986
No 38

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

118^e année
20 septembre 1986
No 38

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur les Compagnies, Loi sur les Compagnies étrangères, Loi sur les Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les Société d'habitation du Québec, Loi sur la Syndicats professionnels, Loi sur les Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

CLSC GASTON LESSARD (<i>Délégation</i>)	4801
PAROISSE DE SAINT-PHILÉMON (<i>Délégation</i>)	4801

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE LA TUQUE (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	4801
--	------

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES POMMES (CATÉGORIE A) (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>) (<i>Erratum</i>)	4894
---	------

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (<i>Rachat d'obligations</i>)	4801
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	4801
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	4802
MUNICIPALITÉ D'AMOS-EST (<i>Requête</i>)	4802
SUCCESSION CHRISTIAN CANTIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4806
SUCCESSION GILLES THERRIEN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4806
VILLE D'AMOS (<i>Requête</i>)	4802
VILLE DE BAIE-COMEAU (<i>Rachat d'obligations</i>)	4806
VILLE DE GATINEAU (<i>Rachat d'obligations</i>)	4807
VILLE DE GREENFIELD-PARK (<i>Rues et ruelles</i>)	4807
VILLE DE LEMOYNE (<i>Rachat d'obligations</i>)	4808
VILLE DE REPENTIGNY (<i>Rachat d'obligations</i>)	4808
VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (<i>Rachat d'obligations</i>)	4808
VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (<i>Rachat d'obligations</i>)	4809
VILLE DE VANIER (<i>Rachat d'obligations</i>)	4809

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Alberte Marie Henriette Charlotte Babette Kobril	4809
Allan Neal Kruger	4809
Daniel Edward Marciel	4809
David Blair Findlay	4810
Emmanuel Dumitru Crainic	4810
Freddy Fortunato Ruscitti	4810
Jean-Pierre Maurice François Joseph Bélanger	4810
Jocelyne Andrée Line Bernier	4810
Joseph Armand Ovilá Voyer	4810
Joseph Gérald Daniel Cloutier	4810
Marie Huguette Simonne Michèle Nicole Lefebvre	4810
Marie Nathalie Hupé	4811
Marie Rita José Claudia Ibanez Patry	4811
Phillip Henry Clément	4811
Réginald Léopold Ouellet	4811
Roger Andria	4811

DEMANDES

Alexandra Li Yip	4811
André Bélanger	4811
Bernadette dit Carolyn Alder	4811
Cécile Nathalie D'Amour-Beauséjour	4812
Daniel Sirois	4812
Goldie Sarah Shore	4812
Guy Langlois	4812
Huguette Lavallée	4812
Jean-Luc Mercier	4812
Johannes Antonius Kooijman	4812
John David Whitford	4813
Joseph Gérard Christian Leclerc	4813
Joseph Rosario Napoléon Trudel	4813
Kathryn Owens	4813
Lucien Gaulin dit Golden	4813
Marguerite Hélène Korasi	4813
Marie Anne Suzie Pomerleau	4813
Marie Aurore Alma Fortin	4813
Marie Berthe Martine Fortier	4814
Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais	4814
Marie Diane Besse	4814
Marie Grainselle	4814
Marie Léonic	4814
Marie Liliane Lise Lacerte	4814
Marie Lorian Vézina	4814
Marie Nancy Caroline Vallée	4814
Marie Nicole Thérèse Manon Dégagné	4815
Marthe Yvonne Lamarre	4815
Murielle Tenny	4815
Rawia Hawi Maalouf	4815
Rosann Moscovitch	4815
Stéphane Ménard	4815
Vladimir Vinogradov	4815
Wilfrida Lapointe	4815

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4816
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4816
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4833
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4835
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4836

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	4843
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4847

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE	
2154-0182 QUÉBEC INC.	4847
2436-8920 QUÉBEC INC.	4848
ACCOMMODATION LA FALAISE INC.	4848
ARTICLES DE SPORT CARMAT ST-JÉRÔME INC.	4848
ASPROMART	4848

ASSOCIATION DE PARTAGE ATOUR DE LA TABLE INC.	4848		
BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE LTD.	4848		
CENTRE D'AUTOS PAMBAS INC.	4848		
CLUB SÉLECT DE VOITURES ANCIENNES (C.S.V.A.) INC.	4849		
COLAB INC.	4849		
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DENIS CÔTÉ INC.	4849		
CONSTRUCTION C.B.M.T. INC.	4849		
CORPORATION ST-JOACHIM DE CHÂTEAUGUAY 250e	4849		
CRÉATION SIX CENT QUATRE VINGT INC.	4849		
ÉMILE TREMBLAY ET FILS LTÉE	4849		
ÉQUIPAGE LE MASCARET INC.	4850		
EXCAVATIONS DRAPEAU & VEILLEUX INC	4850		
FRS. JOBIN, INCORPORÉE	4850		
GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE	4850		
LAFLECHE ORNEMENTAL INC.	4850		
LAMACOMATIC INC.	4850		
LE GROUPE DES GESTIONNAIRES DU LAC SUD INC.	4850		
LE RESTAURANT SAPIN D'OR INC.	4850		
LES AMIS DU CENTRE PAROISSIAL SACRÉ-COEUR INC.	4851		
LES DISTRIBUTIONS JADAC INC.	4851		
LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE	4851		
LES FERMES M.G. INC.	4851		
LES NETTOYEURS MACKAY SMITH LTÉE	4851		
LES PLACEMENTS PIERRE CHAPUT INC	4851		
LUCIEN PINARD INC.	4851		
MACKAY SMITH CLEANERS LTD.	4851		
MOTEL TODD (1976) INC.	4852		
PART THREE SEVENTY-FIVE INC.	4852		
PAVILLON MARIJO INC.	4852		
PLOMBERIE FERNAND BRUNET LTÉE	4852		
RÉNOVATION STÉPHANE INC.	4852		
ROLAND ET ROMUALD BISSONNETTE LTÉE	4852		
SIMCANA LTÉE	4852		
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE	4848		
SOCIÉTÉ TROIS SOIXANTE QUINZE INC.	4852		
TEXTILE SHERBROOKE ET DRUMMOND LTÉE	4853		
TRANSPORT J.F. INC.	4853		
VEROIS INC.	4853		
DIVERS			
GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE (<i>Distribution de l'actif</i>)	4853		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
CHANGEMENTS	4854		
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4854		
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES			
CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (<i>Article 1879 du Code civil</i>)			
CINEMARS II AND COMPANY LIMITED	4855		
CINEMARS II FILM AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4855		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINEMARS II	4855		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILM CINEMARS II	4855		
DISSOLUTION			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (J.P. DUQUET) ENR.		4856	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (M. CAPLETTE ET A. CÔTÉ) ENR.		4856	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (M. CAPLETTE & A. CÔTÉ) ENR.		4856	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN-COUTU (ANDRÉ ST-ONGE) ENRG		4856	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN-COUTU (F. HAROUN) ENR.		4856	
FORMATION			
930 CARTIER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		4856	
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES			
ASSURANCES — LOI SUR LES			
BELLECHASSE SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (<i>Convention de fusion</i>)		4857	
LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE ST-MAGLOIRE (<i>Convention de fusion</i>)		4857	
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES			
AFFAIRES CULTURELLES			
CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS			
ÉGLISE DE SAINTE-FAMILLE (Cap-Santé)		4857	
OEUVRES D'ART DE LA FABRIQUE SAINTE-FAMILLE DE CAP-SANTÉ		4857	
SITE DE L'ÉGLISE (Cap-Santé)		4857	
AFFAIRES MUNICIPALES			
RÉMUNÉRATIONS MINIMALES ET MAXIMALES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX		4860	
ÉNERGIE ET RESSOURCES			
CADASTRES			
ARCHAMBAULT CANTON		4861	
ARTHABASKAVILLE, VILLAGE		4861	
ASCOT, CANTON		4861	
ASCOT, CANTON		4862	
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE		4862	
BLANDFORD, CANTON		4862	
BROME, CANTON		4862	
CANTON-DE-CHAMBLY, VILLAGE		4862	
CHICOUTIMI, PAROISSE		4863	
DALQUIER, CANTON		4863	
FRANKLIN, CANTON		4863	
KILKENNY, CANTON		4863	
KILKENNY, CANTON		4864	
LABARRE, CANTON		4864	
LACHENAIE, PAROISSE		4864	
LACHINE, PAROISSE		4864	
LAVAL, CANTON		4865	
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE		4865	
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE		4865	
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE		4865	
LONGUE-POINTE, PAROISSE		4865	
LONGUEUIL, VILLAGE		4866	

RICHELIEU

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MANDEVILLE 4890

ROUYN-NORANDA

VILLE DE ROUYN c. FRENETTE 4891

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE ST-ISIDORE D'AUCKLAND c. 4892

ROULEAU 4892

GARAND c. LEMIEUX 4892

TERREBONNEMUNICIPALITÉ DE PRÉVOST c. HARRIS *ET AL.* 4893**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE WINDSOR 4894

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'**CLSC Gaston Lessard**

Je, Georges Allard, président du conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein du CLSC Gaston Lessard, dont l'adresse est au 1200, rue King Est, Sherbrooke, QC, J1G 1E4, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: M. Jacques Lacroix, directeur général, 1200, rue King Est, Sherbrooke, QC, J1G 1E4, tél.: 819-563-0144, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Sherbrooke, le 8 mai 1986

47682

Le président,
GEORGES ALLARD

Paroisse de Saint-Philémon

Je, Joseph Talbot, maire, étant la plus haute autorité au sein de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Philémon, dont l'adresse est 1421, rue Principale, Saint-Philémon, G0R 4A0, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Diane Labrecque, secrétaire-trésorière, 1421, rue Principale, Saint-Philémon, G0R 4A0, tél.: 469-2890, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Saint-Philémon, le 4 août 1986

47726

Le maire,
JOSEPH TALBOT

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'**Municipalité de La Tuque**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), j'accorde un nouveau délai de 90 jours, débutant le 5 août 1986, à la municipalité de La Tuque afin de lui permettre de modifier sa

réglementation d'urbanisme pour la rendre conforme au programme particulier d'urbanisme.

Québec, le 8 septembre 1986

225

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

Avis divers**Commission scolaire des Mille-Îles***Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Mille-Îles rachètera, le 1^{er} novembre 1986, un montant de 15 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1989 de son émission originale de 498 000,00 \$, datée du 1^{er} novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8,50 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M382, M383, M388, M393, M395, M401, M414, M421, M424, M426, M433, M445, M460, M468, M479.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

La Commission scolaire des Mille-Îles
Le directeur général,
47683
CLAUDE POTVIN

Conseil scolaire de l'île de Montréal*Rachat d'obligations*

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-aux-Trembles.

Émission de 847 000 \$ comprenant 222 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans — 7 ½ % — échéant le 1^{er} novembre 1988 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-aux-Trembles étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la

dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 38 000 \$, le 1^{er} novembre 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

608, 615, 616, 625, 626, 633, 636, 641, 647, 648, 657, 659, 662, 667, 669, 676, 683, 690, 696, 702, 709, 716, 723, 729, 736, 743, 750, 757, 763, 770, 777, 785, 793, 799, 807, 816, 823, 827.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} novembre 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, La Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} novembre 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} novembre 1986.

Montréal, le 2 septembre 1986

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,

47649

ROGER JOANNETTE, C.A.

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission scolaire régionale Le Royer.

Émission de 390 000 \$ comprenant 207 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans — 8 ½ % — échéant le 1^{er} novembre 1989, remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire régionale Le Royer étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit

Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 29 000 \$, le 1^{er} novembre 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

183, 191, 199, 207, 215, 223, 230, 238, 246, 254, 262, 270, 278, 286, 293, 301, 309, 317, 325, 327, 335, 337, 343, 346, 350, 356, 364, 372, 381.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} novembre 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, La Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} novembre 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} novembre 1986.

Montréal, le 2 septembre 1986

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,

47650

ROGER JOANNETTE, C.A.

Ville d'Amos

et

Municipalité d'Amos-Est

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la ville d'Amos et le Conseil de la municipalité d'Amos-Est ont adopté des règlements, soit le Règlement numéro A-297 de la ville d'Amos et le Règlement numéro 226 de la municipalité d'Amos-Est, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les deux (2) municipalités et créer la nouvelle ville d'Amos aux conditions suivantes:

a) le nom de la nouvelle municipalité est « Ville d'Amos »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du

26 août 1986, préparée par monsieur Paul Descarreaux, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par la Loi sur les cités et villes; les dispositions du chapitre 100 des lois de 1940 continuent de s'appliquer à la ville d'Amos;

d) un Conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux (2) conseils municipaux existant au moment du regroupement.

Les deux (2) maires actuels alternent comme maire du Conseil provisoire pour deux (2) périodes égales. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de l'ancienne ville d'Amos.

e) la première assemblée du Conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle a lieu à 20 heures, à l'hôtel de ville d'Amos sans avis de convocation;

f) La première élection générale a lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le quatrième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant;

g) Pour la première élection générale et ce, jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement conformément à la loi, le Conseil de la nouvelle ville est composé de sept (7) membres, dont un maire et six (6) conseillers. Les sièges des conseillers seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale;

h) Le greffier de l'ancienne ville d'Amos agit comme greffier de la nouvelle ville jusqu'à la fin de la première séance du Conseil provisoire;

i) Si les lettres patentes regroupant les deux (2) municipalités entrent en vigueur avant le 31 décembre 1986, les budgets adoptés par chacune des deux (2) municipalités pour l'exercice financier 1986 continuent d'être appliqués par le Conseil de la nouvelle ville et les dépenses ainsi que les revenus doivent être comptabilisés séparément comme si les anciennes municipalités continuaient d'exister. Toutefois, une dépense reconnue par le Conseil comme découlant de la fusion est imputée au budget de chacune des anciennes municipalités proportionnellement à leur population déterminée au 1^{er} janvier 1986 selon l'article 7 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et l'article 26 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

j) Le surplus accumulé par une ancienne municipalité au 31 décembre 1986, le cas échéant, est versé au fonds général de la nouvelle municipalité.

Le déficit accumulé par l'ancienne ville d'Amos au 31 décembre 1986, le cas échéant, demeure à la charge de

l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité.

Le déficit accumulé par l'ancienne municipalité d'Amos-Est au 31 décembre 1986, le cas échéant, demeure à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables desservis par le réseau d'aqueduc de cette ancienne municipalité au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes;

k) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— Pour l'ancienne ville d'Amos, les Règlements A-294, A-292, A-277, A-269, A-265, A-251, A-224, A-221-2, A-209, A-208, A-205, A-195-1, A-194, A-188, A-185, A-183-1, A-162, A-159, A-157, A-146, A-145, A-132, A-117, A-102, A-101, A-90, A-89, A-79, A-69, A-66, A-65, A-64, A-60, A-42, A-41, A-40, A-39, A-36, A-27, A-15, A-13, A-9, A-8;

le Règlement A-279 dans une proportion de : 68,90 %

"	A-260	"	"	76,15 %
"	A-258	"	"	77,57 %
"	A-254	"	"	47,93 %
"	A-241	"	"	1,49 %
"	A-206	"	"	90,11 %
"	A-190	"	"	25,00 %
"	A- 81	"	"	82,55 %
"	A- 34	"	"	16,63 %
"	381 (381-A)	"	"	25,34 %
"	346	"	"	25,00 %

— Pour la municipalité d'Amos-Est, les Règlements 207, 203, 181 et le Règlement 214 dans une proportion de 70 %.

Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement adopté conformément aux dispositions de l'article 565 de la Loi sur les cités et villes;

l) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au

moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— Pour l'ancienne ville d'Amos, les Règlements A-242, A-213, A-212, A-207, A-187, A-186, A-161, A-138, A-136, A-130, A-123, A-97, A-80, A-75, A-67, A-59, A-35 (A-84), A-28, A-12, 380, 379, 377, 357, 203 et 201;

le Règlement A-279 dans une proportion de:	31,10 %
" A-260 " "	23,85 %
" A-258 " "	22,43 %
" A-254 " "	52,07 %
" A-241 " "	98,51 %
" A-206 " "	9,89 %
" A-190 " "	75,00 %
" A- 81 " "	17,45 %
" A- 34 " "	83,37 %
" 381 (381-A) " "	74,66 %
" 346 " "	75,00 %

Le Règlement A-14 (A-51) après déduction du produit de la taxe spéciale applicable sur le section concerné.

— Pour l'ancienne municipalité d'Amos-Est, les Règlements 225, 212, 209, 206, 192, 180, 159, 139, 129, 124 et le Règlement 214 dans une proportion de 30 %.

Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement adopté conformément aux dispositions de l'article 565 de la Loi sur les cités et villes;

m) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne municipalité d'Amos-Est, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de l'étendue en front desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année (les lots de coins étant imposés sur la plus grande étendue de façade desdits lots), le solde des échéances au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des Règlements 208, 177, 162 (170), 160, 158 (169), 142 (168), 134, 125, 123, 118, 108-A (108-C), 100, 99 et 91 (91-A) de cette ancienne municipalité. Le taux de la taxe spéciale ne peut toutefois dépasser 15,44 \$ du mètre linéaire.

Le solde des échéances de ces règlements, en capital et intérêts, le cas échéant, après avoir déduit le produit de la taxe spéciale imposée sur l'étendue en front, devient

à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement adopté conformément aux dispositions de l'article 565 de la Loi sur les cités et villes;

n) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne municipalité d'Amos-Est, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, du Règlement 217 de cette ancienne municipalité. La clause d'imposition dudit règlement est modifiée en conséquence.

o) La subvention de fusion versée par le gouvernement à la nouvelle municipalité en vertu du programme d'aide financière au regroupement municipal sera utilisée exclusivement au bénéfice de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne municipalité d'Amos-Est, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Pour chacun des cinq (5) premiers exercices financiers complets suivant le regroupement, cette subvention sera appliquée en réduction de la taxe foncière spéciale imposée en vertu du Règlement 217 et de la taxe foncière spéciale prévue au paragraphe 3 de l'article *j* de la présente requête;

p) À compter de l'entrée en vigueur des lettres patentes, la ville d'Amos et la municipalité d'Amos-Est conviennent d'utiliser, pour l'année financière 1986, les mêmes modalités de partage des dépenses de loisirs et culture que celles prévues à l'article 5 de la « Convention concernant le partage des dépenses de loisirs et culture entre la ville d'Amos et la municipalité d'Amos-Est » échu depuis le 31 décembre 1985;

q) Sous bénéfice de leur service antérieur, les fonctionnaires et employés des (2) deux anciennes municipalités au moment de l'adoption du Règlement autorisant la présentation de cette requête en regroupement continuent leur service comme fonctionnaires et employés de la nouvelle ville, aux postes que leur assigne le Conseil, selon la convention collective ou les politiques salariales en vigueur dans l'ancienne ville d'Amos et ils demeurent en fonction sous réserve des dispositions de la loi;

r) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photogra-

phies, permis de construire, cartés, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du greffier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

s) La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charge des anciennes municipalités; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des anciennes municipalités. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;

t) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

u) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats de la ville d'Amos et de la municipalité d'Amos-Est.

Le greffier de la ville d'Amos,
JEAN COTTEN, *notaire*

Description technique du territoire à être fusionné, soit la ville d'Amos et la municipalité d'Amos-Est, comté municipal d'Abitibi créant la nouvelle municipalité sous le nom de ville d'Amos.

Un territoire situé dans les cantons de Dalquier, de Duverny et de Figury étant le territoire actuel des municipalités de la ville d'Amos et d'Amos-Est, comprenant en référence au cadastre officiel du village d'Amos et des cantons de Dalquier, de Duverny et de Figury, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du coin nord-ouest du lot 1, rang IV, canton de Dalquier; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne nord des lots 1 à 39, 40B et 41B du canton de Dalquier; la ligne ouest du lot 42 du rang V du canton de Dalquier, son

prolongement à travers le chemin public, la ligne ouest du lot 42 du rang VI, la ligne nord des lots 42 à 50 du rang VI, la ligne ouest des lots 51 à 55 et du lot 56A du rang VII, une partie de la ligne sud du lot 48 du rang VIII, la ligne ouest des lots 48 à 53 du rang VIII, la ligne ouest des lots 48 à 53 du rang IX, une partie de la ligne nord du lot 53 du rang IX, la ligne ouest des lots 49 à 54 du rang X, la ligne nord des lots 54 et 55 du rang X du canton de Dalquier, son prolongement à travers le lac Obalski, la ligne nord des lots 3 à 8, 14, 15 et 21 à 39 du rang X du canton de Duverny, la ligne est des lots 39 du rang IX et du rang X du canton de Duverny, la ligne nord des lots 40 à 53 du rang VIII, la ligne est des lots 53 des rangs II à VIII, une partie de la ligne nord-ouest du lot 1 du rang A, la ligne sud des lots 1 à 53 du rang II du canton de Duverny, la ligne est des lots 62A et 62B du rang I du canton de Dalquier, la ligne sud des lots 60a, 61a et 62a du rang I du canton de Dalquier, la ligne est du lot 64 du rang X du canton de Figury, la ligne sud des lots 60A, 61A, 62A, 63A et 64 du rang X du canton de Figury, la ligne est du lot 59B du rang IX, son prolongement à travers l'emprise du chemin de fer, la ligne est du lot 59A du rang IX, son prolongement à travers le chemin public, la ligne est du lot 59 du rang VIII, la ligne nord de lot 60A, 60B et 61 à 64 du rang VII, la ligne est du rang VII, la ligne sud des lots 33B, 44, 45 à 51, 52A, 52B, 53A, 53B, 54 à 59, 60A, 60B, 61 à 64 du rang VII, son prolongement à travers la rivière Harricana, la ligne sud du lot 32 du rang VII, son prolongement à travers un chemin public, la ligne sud des lots 7 à 21 du rang VII, la ligne est du lot 6 du rang VI, la ligne sud des lots 1 à 6 du rang VI, la ligne ouest des lots 1 des rangs VI, VII, VIII, IX et X du canton de Figury, son prolongement à travers le lac Beauchamp jusqu'à son intersection avec le prolongement de la ligne nord du lot 3 du rang X du canton de Figury, ledit prolongement à travers le lac Beauchamp, la ligne nord des lots 3, 4 et 5 du rang X du canton de Figury, la ligne ouest du lot 1A du rang I du canton de Dalquier, son prolongement à travers l'emprise du chemin de fer, la ligne ouest du lot 1B dudit rang I du canton de Dalquier, la ligne ouest du lot 1 du rang II, son prolongement à travers le lac Gauvin, la ligne ouest des lots 1 des rangs III et IV du canton de Dalquier, jusqu'au point de départ.

Lesquelles limites définissent le territoire de la ville d'Amos, dans le comté municipal d'Abitibi, les municipalités actuelles de la ville d'Amos et d'Amos-Est cessant d'exister par cette fusion.

Fait et préparé à Amos, le vingt-sixième jour du mois d'août 1986.

PAUL DESCARREAU,
arpenteur-géomètre

Minute: 4756
Dossier: 86-D-255

47684

Succession Christian Cantin

Avis est, par les présentes, donné que dame Gisèle Saucier, domiciliée au 425, d'Orvilliers, Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain, agissant en sa qualité de tutrice de Nancy Cantin résidant au même endroit, nommée à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure, district de Trois-Rivières, rendue le 26 mai 1986, dossier numéro 400-14-000089-865, et autorisée aux termes de la même ordonnance, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, sa part de la succession de Christian Cantin, soit un quatorzième indivis aux termes d'un acte exécuté devant Joscelin Bélanger, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade, 361a, de Lanaudière, le 13 juin 1986 et enregistré à Sainte-Geneviève-de-Bastiscan, le 17 juin 1986, sous le numéro 314152. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-haut.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 28 août 1986

Le procureur,

47659

JOSCELIN BÉLANGER, notaire

Succession Gilles Therrien

Avis est, par les présentes, donné que Huguette Gunner, conturière, demeurant à Gatineau, province de Québec, 9, rue Oscar, app. 5, en sa qualité de tutrice à Guylaine Therrien, enfant mineur, héritière légale de son père, feu Gilles Therrien, demeurant à Gatineau, province de Québec, 139, Saint-Jean-Baptiste, décédé le 21 juin 1985, sans avoir fait de testament, a été autorisée, pour et un nom de Guylaine Therrien, enfant mineur, d'accepter la succession dudit Gilles Therrien, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un jugement rendu par le protonotaire adjoint, Gilles Turcotte, en date du 13 mars 1986, sous le numéro 550-14-048-863 et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Hull, le 3 avril 1986, sous le numéro 351-234.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Arsenaault, notaire, 277, rue Notre-Dame, Gatineau, J8P 1K6, et peut être consulté à ses bureaux.

Après deux mois du présent avis, Huguette Gunner paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 26 août 1986

Le procureur,

47660

SYLVIE ARSENAULT, notaire

Ville de Baie-Comeau*Rachat d'obligations*

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, à la ville de Baie-Comeau, aux droits de la ville de Hauterive en vertu du regroupement décrété par la Loi regroupant les villes de Baie-Comeau et de Hauterive.

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 546 500 \$ du 1^{er} octobre 1968 par la ville de Hauterive, province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie légale du Canada, portant la date d'échéance du 1^{er} octobre 1988.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Baie-Comeau (aux droits de la ville de Hauterive) a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1^{er} octobre 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus intérêt couru à la date de rachat, savoir:

Numéros des obligations rachetables le 1^{er} octobre 1986, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

M396	1 000 \$	M435	1 000 \$
M403	1 000 \$	M452	1 000 \$
M405	1 000 \$	M454	1 000 \$
M410	1 000 \$	M456	1 000 \$
M416	1 000 \$	M494	1 000 \$
M425	1 000 \$	M503	1 000 \$
M426	1 000 \$	M508	1 000 \$
M431	1 000 \$	M524	1 000 \$

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Montréal, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1^{er} octobre 1986 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1^{er} octobre 1986.

Baie-Comeau, le 8 septembre 1986

47733

Le greffier,

GABRIEL-YVAN GAGNON

Ville de Gatineau**Rachat d'obligations**

Avis est, par les présentes, donné que conformément à l'émission d'obligations au montant de 656 500 \$ de la ville de Gatineau, datée du 1^{er} novembre 1968, la ville de Gatineau s'engage à racheter les obligations échéant le 1^{er} novembre 1986 au montant de 27 000 \$.

Un tirage au sort a déterminé que les obligations portant les numéros suivants seraient rachetées par anticipation:

M516, M517, M518, M520, M539, M541, M545, M547, M550, M551, M568, M574, M576, M584, M585, M587, M597, M607, M610, M611, M613, M615, M616, M620, M626, M630, M646.

Les obligations susmentionnées cesseront de porter intérêt au 1^{er} novembre 1986.

Gatineau, le 26 août 1986

*Le directeur adjoint intérimaire
aux opérations du service des finances,*

47661

PIERRE LAUZIÈRE

Ville de Greenfield-Park

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Greenfield-Park propose de se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, lequel article se lit comme suit:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Les rues listées ci-après, situées dans les limites de la ville de Greenfield-Park, ouvertes au public depuis plus de dix ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, sont considérées comme chemins publics et la propriété de la ville dans toute leur étendue.

Lot 227-3 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, étant une partie de la rue Lawrence et ayant une superficie de 1 618,1 mètres carrés, suivant le plan préparé par Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1986.

Lot 227-4 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, étant une partie de la rue Lawrence et ayant une superficie de 404,8 mètres carrés, suivant le plan préparé par Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1986.

Lot 320-13 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, étant une partie de la rue Lawrence et ayant une superficie de 2 955,4 mètres carrés, suivant le plan préparé par Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1986.

Lot 320-15 du cadastre et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, étant une partie de l'avenue Campbell et ayant une superficie de 5 051,2 mètres carrés, suivant le plan préparé par Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, en date du 25 juillet 1986.

Toutes les dimensions dans les présentes descriptions techniques sont de mesures françaises.

Je, soussigné, greffier de la ville de Greenfield-Park, atteste que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article no 422 précité ont été accomplies.

Greenfield-Park, le 8 septembre 1986

Le greffier,
MAURICE ROUSSEL

47727-38-2

Ville de Lemoyne*Rachat d'obligations*

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la ville de Lemoyne que conformément aux dispositions énoncées au tableau d'amortissement de l'émission d'obligations d'une somme de deux cent cinquante-cinq mille dollars (255 000 \$) datée du 1^{er} décembre 1969, comprenant les Règlements de la ville de Lemoyne nos 115, 116, 176, 177, 180 et la résolution du 3 mars 1959, j'ai procédé au tirage au sort de (10) dix obligations d'une valeur nominale de mille dollars (1 000 \$) chacune, d'un solde de quarante-quatre mille dollars (44 000 \$).

Ce tirage eut lieu à mon bureau, 2205, rue Saint-Georges, le 8 septembre dernier et les dix (10) obligations ainsi tirées sont les suivantes:

M 193, M 204, M 205, M 211, M 216, M 222, M 224, M 237, M 248 et M 250.

Prenez également avis qu'aucun intérêt ne sera versé sur les obligations ci-haut énumérées après le 1^{er} décembre 1986.

Lemoyne, le 8 septembre 1986

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ BELLEFEUILLE, O.M.A.

47731

Ville de Repentigny*Rachat d'obligations*

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Repentigny en date du 1^{er} novembre 1968

Avis vous est, par les présentes, donné par le sous-signé, greffier de la susdite municipalité, qu'il a été procédé au tirage au sort de trente-cinq (35) numéros d'obligations provenant d'une émission de 710 500 \$, datée du 1^{er} novembre 1968, échéant le 1^{er} novembre 1988 et portant intérêt au taux de 7 ½ % l'an, au montant de 1 000 \$ chacune, en vue de leur rachat.

Les numéros de titres à racheter le 1^{er} novembre 1986 par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$: numéros 339, 348, 355, 361, 381, 400, 418, 435, 451, 466, 480, 510, 519, 527, 534, 554, 573, 595, 596, 602, 604, 608, 616, 632, 639, 640, 641, 649, 654, 662, 673, 677, 681, 686, 691.

Les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} novembre 1986, et la valeur en capital desdites obligations sera versée aux détenteurs des obligations par toute succursale de la

Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque de Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses spéciales stipulées auxdites obligations et porte sur un montant de 35 000 \$ rachetable le 1^{er} novembre 1986.

Repentigny, le 16 septembre 1986

Le greffier,
JEAN FAFARD, O.M.A.

47732

Ville de Salaberry-de-Valleyfield*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Salaberry-de-Valleyfield rachètera le 1^{er} novembre 1986, un montant de 55 000,00 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1988 de l'émission originale de 700 000,00 \$ émise par la cité de Salaberry-de-Valleyfield, datée du 1^{er} novembre 1968 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$, portant les numéros:

1-M-451, 2-M-455, 3-M-456, 4-M-466, 5-M-467, 6-M-472, 7-M-476, 8-M-477, 9-M-481, 10-M-486, 11-M-488, 12-M-489, 13-M-498, 14-M-500, 15-M-505, 16-M-508, 17-M-522, 18-M-523, 19-M-527, 20-M-528, 21-M-531, 22-M-532, 23-M-533, 24-M-541, 25-M-545, 26-M-551, 27-M-554, 28-M-556, 29-M-559, 30-M-560, 31-M-561, 32-M-564, 33-M-569, 34-M-570, 35-M-576, 36-M-579, 37-M-591, 38-M-593, 39-M-596, 40-M-597, 41-M-599, 42-M-600, 43-M-607, 44-M-609, 45-M-612, 46-M-637, 47-M-639, 48-M-640, 49-M-644, 50-M-645, 51-M-657, 52-M-659, 53-M-672, 54-M-675, 55-M-678.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Salaberry-de-Valleyfield, le 2 septembre 1986

Le greffier de la ville,
CLAUDE BARRETTE, avocat

47662

Ville de Salaberry-de-Valleyfield*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Salaberry-de-Valleyfield rachètera le 1^{er} novembre 1986, un montant de 30 000,00 \$ à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1989 de l'émission originale de 660 000,00 \$ émise par la cité de Salaberry-de-Valleyfield, datée du 1^{er} novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$, portant les numéros:

1-M-465, 2-M-467, 3-M-481, 4-M-484, 5-M-490, 6-M-491, 7-M-499, 8-M-506, 9-M-507, 10-M-508, 11-M-509, 12-M-511, 13-M-522, 14-M-526, 15-M-530, 16-M-538, 17-M-543, 18-M-544, 19-M-555, 20-M-577, 21-M-587, 22-M-600, 23-M-601, 24-M-603, 25-M-612, 26-M-618, 27-M-619, 28-M-628, 29-M-637, 30-M-646.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Salaberry-de-Valleyfield, le 2 septembre 1986

47663 *Le greffier de la ville,*
CLAUDE BARRETTE, *avocat*

Ville de Vanier*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Vanier rachètera, le 1^{er} novembre 1986, un montant de 56 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1988 de son émission d'obligations originale de 363 000 \$ datée du 1^{er} novembre 1968 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an payable semi-annuellement, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés, par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$, numéros M218, M221, M224, M225, M226, M228, M229, M230, M232, M233, M234, M236, M237, M238, M242, M244, M247, M249, M250, M254, M256, M259, M260, M264, M265, M267, M268, M270, M275, M276, M279, M285, M286, M289, M290, M292, M293, M294, M296, M297, M301, M304, M305, M307, M313, M314, M316, M319, M320, M322, M327, M329, M330, M335, M337, M339.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Vanier, le 4 septembre 1986

47664 *Le greffier de la ville,*
ROGER GAUVIN, O.M.A.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés**Alberte Marie Henriette Charlotte Babette Kobril**

Par le certificat numéro 86-551 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alberte Marie Henriette Charlotte Kobril, né (e) le 10 mai 1945, en celui de Alberte Marie Henriette Charlotte Babette Kobril.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Allan Neal Kruger

Par le certificat numéro 86-546 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Allan Neal Krugerman, né (e) le 30 décembre 1955, en celui de Allan Neal Kruger.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Daniel Edward Marcil

Par le certificat numéro 86-542 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Daniel Edward Marcil Shewan, né (e) le 3 août 1967, en celui de Daniel Edward Marcil.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

David Blair Findlay

Par le certificat numéro 86-554 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de David Blair Murphy, né (e) le 5 juillet 1965, en celui de David Blair Findlay.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Emmanuel Dumitru Crainic

Par le certificat numéro 86-555 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Emanoil Dumitru Crainic, né (e) le 23 mai 1945, en celui de Emmanuel Dumitru Crainic.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Freddy Fortunato Ruscitti

Par le certificat numéro 86-553 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fortunato Ruscitti, né (e) le 24 janvier 1942, en celui de Freddy Fortunato Ruscitti.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean-Pierre Maurice François Joseph Bélanger

Par le certificat numéro 86-547 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pierre Maurice François Joseph Bélanger, né (e) le 1^{er} septembre 1957, en celui de Jean-Pierre Maurice François Joseph Bélanger.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jocelyne Andrée Line Bernier

Par le certificat numéro 86-552 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jocelyne Andrée Bernier, né (e) le 6 juin 1949, en celui de Jocelyne Andrée Line Bernier.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Armand Ovila Voyer

Par le certificat numéro 86-549 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Armand Ovila Moreau, né (e) le 5 décembre 1917, en celui de Joseph Armand Ovila Voyer.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gérald Daniel Cloutier

Par le certificat numéro 86-548 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérald Daniel DeBlois, né (e) le 22 avril 1967, en celui de Joseph Gérald Daniel Cloutier.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Huguette Simonne Michèle Nicole Lefebvre

Par le certificat numéro 86-541 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Huguette Simonne Michèle Lefebvre, né (e) le 17 avril 1947, en celui de Marie Huguette Simonne Michèle Nicole Lefebvre.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nathalie Hupé

Par le certificat numéro 86-543 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nathalie Pouliot, né (e) le 8 novembre 1967, en celui de Marie Nathalie Hupé.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rita José Claudia Ibanez Patry

Par le certificat numéro 86-550 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rita José Claude Patry, né (e) le 14 février 1956, en celui de Marie Rita José Claudia Ibanez Patry.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Phillip Henry Clément

Par le certificat numéro 86-545 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Phillip Henry Dickinson, né (e) le 8 mars 1965, en celui de Phillip Henry Clément.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Réginald Léopold Ouellet

Par le certificat numéro 86-544 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Léopold Ouellet, né (e) le 30 septembre 1924, en celui de Réginald Léopold Ouellet.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Roger Andria

Par le certificat numéro 86-556 du 21 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Roger Andriamampianina, né (e) le 29 juin 1954, en celui de Roger Andria.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

224 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Alexandra Li Yip**

Prenez avis que Alexandra Li Yip, domiciliée au 4080, rue Kent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandra Li Wong.

Mont-Royal, le 26 août 1986

47591-37-2 *Le procureur de la requérante,*
GISÈLE ROULEAU, notaire

André Bélanger

Prenez avis que André Bélanger, alias André Champagne, alias André B. Champagne, alias André Bélanger-Champagne, domicilié au 206, parc Berlioz, Îles-des-Soeurs, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Bélanger-Champagne.

Laval, le 4 août 1986

47623-37-2 *Les procureurs du requérant,*
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
& PLANTE

Bernadette dit Carolyn Alder

Prenez avis que Bernadette dit Carolyn Alder, domiciliée au 1205, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carolyn Alder.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Repentigny, le 9 juillet 1986

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, BAZINET, FOREST &
ASSOCIÉS

47668-38-2

Cécile Nathalie D'Amour-Beauséjour

Prenez avis que Cécile Nathalie D'Amour-Beauséjour, domiciliée au 7670, rue Casgrain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie-Emanuelle D'Amour.

Montréal, le 28 août 1986

La requérante,

47610-37-2 CÉCILE NATHALIE D'AMOUR-BEAUSÉJOUR

Daniel Sirois

Prenez avis que Daniel Sirois, domicilié au 699, du Rivage, Rimouski-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Soucy.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Rimouski, le 11 juillet 1986

Les procureurs du requérant,
RACINE, CÔTÉ, LEBOUTILLIER
PROULX ET BÉRUBÉ, *avocats*

47669-38-2

Goldie Sarah Shore

Prenez avis que Goldie Sarah Shore, domiciliée au 5055, rue Notre-Dame, appartement 210, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gwen Sondra Shore.

Montréal, le 12 août 1986

Le procureur de la requérante,
MICHAEL N. BERGMAN, *avocat*

47646-38-2

Guy Langlois

Prenez avis que Guy Langlois, domicilié au 5990, 1^{re} Avenue, Rosemont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Inge Stephens.

Montréal, le 29 juillet 1986

Les procureurs du requérant,
SYLVESTRE, CHARBONNEAU, DUGUAY &
CLOUTIER

47611-37-2

Huguette Lavallée

Prenez avis que Huguette Lavallée, domiciliée au 24, rue de la Marquise, Saint-Sauveur-des-Monts, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joyce Lavallée.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 27 août 1986

Le procureur de la requérante,
CAROLE FORGET, *notaire*

47624-37-2

Jean-Luc Mercier

Prenez avis que Jean-Luc Mercier, domicilié au 12105, boulevard Laurentien, appartement 407, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Mercier.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 2 juillet 1986

Le procureur du requérant,
VÉRONIK DUROCHER, *avocat*

47564-37-2

Johannes Antonius Kooijman

Prenez avis que Johannes Antonius Kooijman, domicilié au 7, rue Logan, appartement 12, Saint-Lambert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Antonius Kooyman.

Montréal, le 8 août 1986

Les procureurs du requérant,
47721-38-2 CERINI, SALMON, SOUAID & REYNOLDS

John David Whitford

Prenez avis que John David Whitford, domicilié au 2219, rue des Abeilles, Vimont, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John David MacDonald.

Laval, le 27 août 1986

47647-38-2

Le requérant,
JOHN DAVID WHITFORD

Lucien Gaulin dit Golden

Prenez avis que Lucien Gaulin dit Golden, domicilié au 375, rue Saint-Philippe, La Prairie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Golden.

La Prairie, le 21 août 1986

47696-38-2

Le requérant,
LUCIEN GAULIN

Joseph Gérard Christian Leclerc

Prenez avis que Joseph Gérard Christian Leclerc, domicilié au 10, rue Dépôt, Danville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gérard Christian Leclerc-Chénard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même

Asbestos, le 25 août 1986

47625-37-2

Les procureurs du requérant,
TÉTRAULT & SAMOISSETTE

Marguerite Hélène Korasi

Prenez avis que Marguerite Hélène Korasi, domiciliée au 968, rue Manning, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marguerite Hélène Daigneault.

Verdun, le 2 septembre 1986

Les procureurs de la requérante,
47648-38-2 LAROCHE, BIBEAU & FAUTEUX, avocats

Joseph Rosario Napoléon Trudel

Prenez avis que Joseph Rosario Napoléon Trudel, domicilié au 3440, rue Bercy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Napoléon Rosaire Trudel.

Montréal, le 7 août 1986

47722-38-2

Les procureurs du requérant,
LORD, LEFEBVRE & GOULET

Kathryn Owens

Prenez avis que Kathryn Owens, domiciliée au 2060, Claremont, appartement 16, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kathryn Sather.

Montréal, le 21 août 1986

47671-38-2

Le procureur de la requérante,
MICHAEL N. BERGMAN

Marie Anne Suzie Pomerleau

Prenez avis que Marie Anne Suzie Pomerleau, domiciliée au 2800, rue Goyer, appartement 10, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anne Suzie Bureau.

Québec, le 27 août 1986

47570-37-2

La requérante,
MARIE ANNE SUZIE POMERLEAU

Marie Aurore Alma Fortin

Prenez avis que Marie Aurore Alma Fortin, domiciliée au 985, rue Bureau, Rouyn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Aurore Alma Marilyne Fortin.

Rouyn-Noranda, le 25 août 1986

47565-37-2

La requérante,
MARIE AURORE ALMA FORTIN

Marie Berthe Martine Fortier

Prenez avis que Marie Berthe Martine Fortier, domiciliée au 136, rue Domaine Courcelles, Courcelles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Berthe Martine Lise Fortier.

Lac-Mégantic, le 12 août 1986

47612-37-2

Les procureurs de la requérante,
PICARD & BEAUCAGE, avocats

Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais

Prenez avis que Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais, domiciliée au 93, rue Iberville, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Carmelle Dumais.

Rouyn-Noranda, le 5 septembre 1986

47698-38-2

Les procureurs de la requérante,
LEMAI, LEMOINE, LAROCHE ET MC LEAN

Marie Diane Besse

Prenez avis que Marie Diane Besse, domiciliée au 89, boulevard Burnaby, appartement 2, Toronto, Ontario, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Isabel Beaton.

Montréal, le 25 août 1986

47566-37-2

Le procureur de la requérante,
ME J. DANIEL PHELAN

Marie Grainselle

Prenez avis que Marie Grainselle, domiciliée au 725, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Greenshield.

Montréal, le 4 septembre 1986

47699-38-2

La requérante,
MARIE GRAINSELLE

Marie Léonie

Prenez avis que Marie Léonie, domiciliée au 7571, Bordeau, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Léonie Jacqueline Plamondon.

Montréal, le 2 septembre 1986

47697-38-2

Pour la requérante,
THÉRÈSE PLAMONDON

Marie Liliane Lise Lacerte

Prenez avis que Marie Liliane Lise Lacerte, domiciliée au 2340, rue De Vérone, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Liliane Lise Monique Lacerte.

Laval, le 25 août 1986

47592-37-2

La requérante,
MARIE LILIANE LISE LACERTE

Marie Lorian Vézina

Prenez avis que Marie Lorian Vézina, domiciliée au 3012, chemin Royal, Sainte-Famille, Île-d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Laure Anna Vézina.

Sainte-Famille, Î.-O., le 8 septembre 1986

47723-38-2

La requérante,
MARIE LORIANA VÉZINA

Marie Nancy Caroline Vallée

Prenez avis que Marie Nancy Caroline Vallée, domiciliée au 256, rue Bouffard, appartement 8, Matane, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Nancy Caroline Fortin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Matane, le 29 juillet 1986

47670-38-2

Les procureurs de la requérante,
POIRIER & GAGNON

Marie Nicole Thérèse Manon Degagné

Prenez avis que Marie Nicole Thérèse Manon Degagné, domiciliée au 169, rue Fraser, Lorraine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Nicole Thérèse Manon Perron.

Montréal, le 4 juillet 1986

47567-37-2 *Les procureurs de la requérante,*
MES LEDUC, ST-PIERRE & THERRIEN

Rosann Moscovitch

Prenez avis que Rosann Moscovitch, domiciliée au 474, avenue Mount Pleasant, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosanne Moss.

Montréal, le 8 septembre 1986

47725-38-2 *Les procureurs de la requérante,*
LAFLEUR, BROWN & DE GRANDPRÉ

Marthe Yvonne Lamarre

Prenez avis que Marthe Yvonne Lamarre, domiciliée au 3328, avenue de Troie, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marthe Yvonne Martine Lamarre.

Montréal, le 4 septembre 1986

47724-38-2 *Les procureurs de la requérante,*
SAND, SHER & RAYMOND

Stéphane Ménard

Prenez avis que Stéphane Ménard, domicilié au 1547, rue Algonquin, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen Maynard.

Laval, le 26 août 1986

47613-37-2 *Le procureur du requérant,*
THIERRY USCLAT, *avocat*

Murielle Tenny

Prenez avis que Murielle Tenny, domiciliée au 117, rue Sanborn, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Murielle DiStefano.

Sherbrooke, le 31 juillet 1986

47568-37-2 *Les procureurs de la requérante,*
RANCOURT, VAILLANCOURT & LEBLANC

Vladimir Vinogradov

Prenez avis que Vladimir Vinogradov, domicilié au 11, chemin Valmount, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vladimir Clark.

Dollard-des-Ormeaux, le 27 août 1986

47594-37-2 *Le requérant,*
VLADIMIR VINOGRADOV

Rawia Hawi Maalouf

Prenez avis que Rawia Hawi Maalouf, domiciliée au 1860, boulevard Laird, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ruby Hawi Maalouf.

Saint-Laurent, le 12 août 1986

47593-37-2 *Le procureur de la requérante,*
ADRIEN LEDUC, *notaire*

Wilfrida Lapointe

Prenez avis que Wilfrida Lapointe, domiciliée au 775, 144^e Rue, Saint-Georges-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Lapointe.

Saint-Georges-de-Beauce, le 27 août 1986

47569-37-2 *Le procureur de la requérante,*
ROBERT LESSARD, *notaire*

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1624-6308 LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC.	1978 03 21	1986 08 15	de la dénomination sociale: IMMEUBLES GAGNON J.C. COUR- TIER INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-8070 2418-8070 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Mingan
2419-1074 2419-1074 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Abitibi
2419-1082 2419-1082 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Abitibi
2419-1090 2419-1090 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Abitibi
2419-1108 2419-1108 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Terrebonne
2419-1322 2419-1322 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Frontenac
2419-1355 2419-1355 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-1363 2419-1363 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Longueuil
2419-1454 2419-1454 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Frontenac
2419-1462 2419-1462 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Québec
2419-1470 2419-1470 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Québec
2419-1538 2419-1538 QUÉBEC INC.	1986 09 01	Québec
2419-1587 2419-1587 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Québec
2419-1637 2419-1637 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2419-1645 2419-1645 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Rimouski
2419-1678 2419-1678 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Chicoutimi
2419-1710 2419-1710 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Trois-Rivières
2419-2387 2419-2387 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Hull
2419-2429 2419-2429 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Hull
2419-2445 2419-2445 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Terrebonne
2419-2460 2419-2460 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Québec
2419-2478 2419-2478 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Terrebonne
2419-2486 2419-2486 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Québec
2419-2494 2419-2494 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Montréal
2419-2577 2419-2577 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Arthabaska
2419-2585 2419-2585 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-2619 2419-2619 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Québec
2419-2676 2419-2676 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Québec
2419-2684 2419-2684 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2419-2692 2419-2692 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Rimouski
2419-3096 2419-3096 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Québec
2419-3161 2419-3161 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Terrebonne
2419-3179 2419-3179 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Drummond
2419-3740 2419-3740 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Bonaventure
2419-3757 2419-3757 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Beauharnois
2419-3765 2419-3765 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Beauharnois
2439-3407 2439-3407 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Terrebonne
2439-3472 2439-3472 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Montréal
2439-3522 2439-3522 QUÉBEC INC.	1986 08 08	Longueuil
2439-3621 2439-3621 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3662 2439-3662 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Saint-François
2439-3704 2439-3704 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Longueuil
2439-3720 2439-3720 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Longueuil
2439-3738 2439-3738 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3910 2439-3910 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-3928 2439-3928 QUÉBEC INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3985 2439-3985 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4033 2439-4033 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4058 2439-4058 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Laval
2439-4090 2439-4090 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Rimouski
2439-4108 2439-4108 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Rimouski
2439-4116 2439-4116 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4124 2439-4124 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Rimouski
2439-4132 2439-4132 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Rimouski
2439-4140 2439-4140 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4157 2439-4157 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Rimouski
2439-4199 2439-4199 QUÉBEC INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4306 2439-4306 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Laval
2439-4348 2439-4348 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4496 2439-4496 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Laval
2439-4538 2439-4538 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Chicoutimi
2439-4546 2439-4546 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4553 2439-4553 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4561 2439-4561 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-4579 2439-4579 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4587 2439-4587 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4595 2439-4595 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4611 2439-4611 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4660 2439-4660 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4678 2439-4678 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4710 2439-4710 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Saint-Hyacinthe
2439-4736 2439-4736 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Rouyn-Noranda
2439-4744 2439-4744 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4751 2439-4751 QUÉBEC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4827 2439-4827 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Chicoutimi
2439-4843 2439-4843 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Bedford
2439-4850 2439-4850 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Terrebonne
2439-4868 2439-4868 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Iberville
2439-4876 2439-4876 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Terrebonne
2439-4884 2439-4884 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Joliette
2439-4892 2439-4892 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4900 2439-4900 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Rimouski
2439-4991 2439-4991 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5048 2439-5048 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Longueuil
2439-5071 2439-5071 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-5089 2439-5089 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-5097 2439-5097 QUÉBEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-5113 2439-5113 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5121 2439-5121 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5170 2439-5170 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5188 2439-5188 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5253 2439-5253 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Longueuil
2439-4918 ACCESSOIRES LA DIVERSION INC.	1986 08 14	Laval
2419-1496 AGENCE BEAUTÉ-CONFORT D.C. INC.	1986 08 12	Trois-Rivières
2419-2551 AGENCE J.M.D. & ASSOCIÉS INC.	1986 08 11	Québec
2419-2411 ALAIN BEAUPRÉ INC.	1986 08 08	Montréal
2419-2767 ALIMENTS CHRISTINE ROY INC. <i>CHRISTINE ROY FOODS INC.</i>	1986 08 15	Montréal
2439-3787 ALIMENTS ÉNERGIE INC.	1986 08 08	Laval
2439-4041 LES ALIMENTS NATURELS PLEINE LUNE (1986) INC.	1986 08 12	Iberville
2439-5162 LES ALIMENTS SANFIN INC.	1986 08 15	Montréal
2439-4223 LES ALIMENTS SIDCO INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4082 LES ALIMENTS SUD D'OR INC.	1986 08 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5014 ALIMENTS VIT-Ô-BEC INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4355 LES AMIS DE LA NATURE DU QUÉBEC INC.	1986 08 13	Beauharnois
2439-3779 APPARENCE DESIGN INC.	1986 08 11	Montréal
2439-4926 ARRI CONSTRUCTION INC.	1986 08 14	Saint-Hyacinthe
2419-3856 ASSURANCES FRANÇOIS HAMEL INC.	1986 08 15	Québec
2439-4785 ASSURANCES JEAN FIOLA INC.	1986 08 14	Longueuil
2419-2643 L'AS DU REVÊTEMENT INC.	1986 08 13	Saint-Maurice
2439-3753 LES ATELIERS MECATEC INC.	1986 08 11	Montréal
2419-3021 ATELIER ARTPAT INC.	1986 09 01	Québec
2439-5055 ATELIER TACT INC.	1986 08 14	Montréal
2419-1157 AUBERGE DU GRAND LAC DES BAIES INC.	1986 08 08	Frontenac
2439-3969 AUBERGE DU SOLEIL COUCHANT INC.	1986 08 12	Saint-François
2439-3746 AURÉLE BEAUREGARD INC.	1986 08 11	Saint-Hyacinthe
2419-3047 AUTODROME RIVE SUD INC.	1986 08 12	Longueuil
2419-3245 AUTOMOBILES R. PELLETIER LTÉE	1986 08 14	Kamouraska
2439-5063 AUTO AIRLIE INC.	1986 08 14	Montréal
2419-1371 BAR 222 INC.	1986 08 11	Rimouski
2439-4264 BENOIT LAVOIE ALUMINIUM INC.	1986 08 13	Saint-Hyacinthe
2419-2726 BOBÉPINE COIFFURE INC.	1986 08 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-2593 LES BOUTIQUES PIERRE CHARRON LTÉE	1986 08 12	Hull
2418-8047 BOUTIQUE FLEUR DE HOLLANDE (1986) INC. <i>THE DUTCH FLOWER BOUTIQUE (1986) INC.</i>	1986 08 07	Montréal
2439-4512 BRONZAGE EXCELLENCE INC.	1986 08 13	Arthabaska
2439-4819 BRUNO DESHARNAIS INC.	1986 08 13	Longueuil
2419-2759 BUREAUTIQUE JCMG INC.	1986 08 14	Baie-Comeau
2419-1728 BUREAU D'INFORMATION EN CONSTRUCTION DU QUÉBEC INC.	1986 08 14	Beauce
2439-4322 CADEAUX RÉGINE INC.	1986 08 13	Terrebonne
2419-3039 CAFÉTÉRIAS MARLY INC.	1986 08 12	Québec
2419-1314 CAPITALE AUTO ÉLECTRIQUE INC.	1986 08 11	Québec
2439-3498 LES CARROSSIERS UNIS INC.	1986 08 08	Montréal
2439-3589 CENTRE DE LIQUIDATION DU MEUBLES LIMA LTÉE	1986 08 08	Joliette
2419-4128 CENTRE DE SECRÉTARIAT POLYSERVICE INC.	1986 08 15	Bonaventure
2439-4363 CHAPLEAU BRODEUR, CONSEILLÈRES EN ACHATS INC.	1986 08 13	Montréal
2439-5154 CIAO TOURS CANADA LTÉE	1986 08 15	Montréal
2419-3237 CINÉMA CONTACT DUGUET RUSSELL INC.	1986 08 14	Laval
2419-2700 CIVILISATIONS, ÉTUDES, LOISIRS (C E L) LTÉE	1986 08 13	Québec
2419-3138 CLAUDE ET HUGUETTE POISSON INC.	1986 08 13	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-1512 COFEQ INC.	1986 08 12	Montréal
2439-3597 COFFRAGES A. CONSTANT INC.	1986 08 08	Richelieu
2439-3712 LES COIFFEURS MAGAZINES INC.	1986 08 11	Montréal
2419-1553 COIFFURE NOUVEAU STYLE SAINT-MARC INC.	1986 08 12	Québec
2439-4397 COMMERCE FRÈRES VONGAS INC. VONGAS BROTHERS TRADING INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3480 LES CONSTRUCTIONS B.N.C. MARTEL INC.	1986 08 08	Québec
2419-3211 CONSTRUCTIONS LUCIEN HUOT INC.	1986 08 15	Québec
2439-5279 LES CONSTRUCTIONS MELTA INC.	1986 08 15	Montréal
2439-4835 LES CONSTRUCTIONS RO-VIN INC.	1986 09 01	Montréal
2439-4074 CONSTRUCTION ALAIN RIVEST INC.	1986 08 12	Joliette
2419-1504 CONSTRUCTION FOREST & FRÈRES INC.	1986 08 12	Joliette
2419-3005 CONSTRUCTION R. LAUZIÈRE INC.	1986 08 11	Terrebonne
2439-4249 COUVREUR G. QUERRY INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3548 DISTRIBUTION C.B. P.A.T. INC.	1986 08 08	Montréal
2419-3153 DISTRIBUTION E.C. INC.	1986 08 13	Québec
2439-3894 LE DOMAINE DIX-DOUZE INC.	1986 08 11	Joliette
2439-4207 DUBOIS & BÉLANGER REMBOURREUR STE-ROSE INC.	1986 08 12	Laval
2419-1348 ÉCOLE DE CONDUITE DUBUC ET CHARBONNEAU INC.	1986 08 11	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-4330 ÉCOSOMME INC.	1986 09 01	Montréal
2418-8096 ÉDITIONS PANINI DU CANADA, LTÉE PANINI CANADA, LTD.	1986 08 07	Montréal
2439-3563 ÉLECTRICITÉ EDIK INC. EDIK ELECTRIC INC.	1986 08 08	Montréal
2419-1330 LES ÉLEVAGES BO-VEAUX INC.	1986 08 11	Drummond
2419-2601 LES ÉLEVAGES J.M.T. INC.	1986 08 11	Saint-Hyacinthe
2419-1447 LES ÉLEVAGES P.B. INC.	1986 08 11	Saint-Hyacinthe
2439-5261 LES ENTREPÔTS BATIST INC. BATIST WAREHOUSING INC.	1986 08 15	Montréal
2439-4389 LES ENTREPRENEURS PAPCO INC.	1986 08 13	Montréal
2419-3187 LES ENTREPRISES CHRISTIAN PARENT INC.	1986 08 13	Labelle
2439-5238 ENTREPRISES CLAUDILLE INC.	1986 08 15	Joliette
2439-3803 LES ENTREPRISES COLLEN THOMAS INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3647 ENTREPRISES DE COMMUNICATION GALE DU CANADA INC. GALE COMMUNICATION ENTERPRISES OF CANADA INC.	1986 08 11	Montréal
2419-2734 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES HARVEY INC.	1986 08 14	Charlevoix
2419-3773 LES ENTREPRISES JACQUES BELOIN INC.	1986 08 14	Saint-François
2439-4447 ENTREPRISES J.L. HÉBERT INC.	1986 08 13	Longueuil
2419-1652 LES ENTREPRISES J.S.S. DOUCET INC.	1986 08 13	Saint-Maurice
2439-4066 LES ENTREPRISES J. BRUNO CHARTIER INC.	1986 08 12	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-2403 LES ENTREPRISES MAVIL INC.	1986 08 08	Bedford
2419-3229 LES ENTREPRISES PIERRE CÔTÉ INC.	1986 09 01	Québec
2439-5147 LES ENTREPRISES VISARJAN INC.	1986 08 15	Montréal
2419-1421 ENTRETIEN DYNAMIQUE DE GRANBY INC.	1986 08 11	Bedford
2419-1660 ÉPICERIE GRANIER LTÉE	1986 08 13	Baie-Comeau
2419-3195 ÉPICERIE S. BERTHELOT INC.	1986 08 13	Bonaventure
2439-3530 LES ÉQUIPEMENTS REFLECT-O-RAY QUÉBEC INC.	1986 08 08	Montréal
2419-3518 ESTIMATION A. COURNOYER ET ASS. INC.	1986 08 14	Abitibi
2419-3088 LES EXCAVATIONS M.R. INC.	1986 08 13	Québec
2419-4276 FABRICATION DELTA INC.	1986 08 14	Bonaventure
2419-2320 FERME ANDRÉ ET PATRICK HOULE INC.	1986 08 07	Saint-Hyacinthe
2419-2528 FERME DES DIX TERRES INC.	1986 08 08	Sait-Hyacinthe
2439-4371 FORMULOGRAPHE INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3654 FORVOIE INC.	1986 08 11	Bedford
2418-7486 FRANCHISES LOCA-TOUT INC.	1986 08 13	Québec
2419-2569 GARAGE B.J.P.V. INC.	1986 08 11	Rimouski
2419-2718 GARAGE L.M.G.T. INC.	1986 08 13	Roberval
2419-1611 GARAGE PAUL MCMAHON INC.	1986 08 13	Saint-Maurice
2439-4017 GARAGE TEBREJIAN INC.	1986 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-4801 GÉRARD DESHARNAIS INC.	1986 08 13	Longueuil
2419-3203 GERVAIS ROY INC.	1986 08 15	Québec
2419-3013 LES GESTIONS LAVOIE ET FRÈRES DE DOLBEAU INC.	1986 08 12	Roberval
2419-3062 GESTIONS R.D. CARLE INC.	1986 08 13	Trois-Rivières
2419-1546 GESTION CLAUDE GOULET INC.	1986 08 12	Québec
2419-1488 GESTION CLAUDE MATTE INC.	1986 08 12	Abitibi
2419-3807 GESTION DE PLACEMENTS P.C. INC.	1986 08 14	Laval
2439-5022 GESTION IMMOBILIÈRE DAUMAX INC.	1986 08 14	Longueuil
2439-3860 GESTION KINNA INC.	1986 08 11	Bedford
2419-1694 GESTION LEMIEUX ET FILLES INC.	1986 08 14	Québec
2419-2544 GESTION LIBEC INC.	1986 08 11	Québec
2439-4231 GESTION MEDAPCO INC. <i>MEDAPCO MANAGEMENT INC.</i>	1986 08 13	Montréal
2439-3555 GESTION RAYMOND & FILLES INC.	1986 08 08	Beauharnois
2419-1579 GESTION RAY-VAL INC.	1986 08 13	Québec
2419-1140 GESTION RICHARD BELLEMARE INC.	1986 08 08	Trois-Rivières
2419-4284 GESTION ROLANDE GODART INC.	1986 08 15	Joliette
2419-1561 GESTION ROLIN INC.	1986 08 13	Québec
2419-2742 GESTION SULTAN INC.	1986 08 15	Beauce
2419-1629 GESTION S.M.F. INC.	1986 08 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-2668 GILLES PRUD'HOMME CONSTRUCTION INC.	1986 08 13	Joliette
2439-3837 GOPLAN INC.	1986 08 11	Saint-Hyacinthe
2439-4462 GORIAN EXPRESS INC.	1986 08 13	Beauharnois
2439-4439 GOUDRONNAGE DE L'OUEST DE L'ILE INC.	1986 08 13	Beauharnois
2419-1413 LE GROUPE COMTASS 2000 INC.	1986 08 11	Kamouraska
2419-3252 GRUE LAMBERT INC.	1986 08 14	Québec
2418-9060 HOUDE FOURNITURES DE BUREAU INC.	1986 07 29	Joliette
2439-4504 LES IMMEUBLES J.P. GINGRAS INC.	1986 08 13	Québec
2439-4256 LES IMMEUBLES MARIA ASSUNTA INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3696 IMPORTATIONS UNI-EXPRESS INC. <i>UNI-EXPRESS IMPORT INC.</i>	1986 08 11	Montréal
2439-4694 IMPRESSIONS BELLE-TEX INC.	1986 08 13	Laval
2439-3670 IMPRIMERIE DENIS DESJARDINS INC.	1986 08 11	Labelle
2439-4421 LES INDUSTRIES MONTAGNA INC. <i>MONTAGNA INDUSTRIES INC.</i>	1986 08 13	Montréal
2419-1595 INSTITUT DE BRONZAGE PLACE AU SOLEIL INC.	1986 08 13	Québec
2439-3977 INSTITUT MAYA INC.	1986 08 12	Montréal
2439-3688 L'INTER-PRISE INC.	1986 09 01	Terrebonne
2439-3613 LES INVESTISSEMENTS GABRIEL MANCINI INC.	1986 08 11	Montréal
2419-3799 LES INVESTISSEMENTS JOALIE INC.	1986 08 15	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-4769 LES JARDINS DE FRANCE INC.	1986 08 14	Montréal
2419-3732 JEAN-GUY GARNEAU ET FILS INC.	1986 08 14	Québec
2439-3761 KINEMAG INC.	1986 08 08	Bedford
2418-7494 LAURENT & JEAN-MARC BENOÎT INC.	1986 08 13	Saint-Maurice
2439-4959 MAÇONNERIE VERDUN (1986) INC.	1986 08 14	Montréal
2439-3456 MAINTENANCE 5000 INC.	1986 08 08	Longueuil
2439-4215 MANOIR DESROSIERS LTÉE	1986 08 12	Joliette
2439-4280 MARCHAND GÉNÉRAL DU QUARTIER LTÉE	1986 08 12	Montréal
2439-4645 MARCHÉ GÉNÉRAL PIAZZA (1986) INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3464 MARCHÉ HERMAS POIRIER INC.	1986 08 08	Mégantic
2419-2635 MARCHÉ RÉGAL (1986) INC.	1986 08 13	Québec
2419-3146 MARÉ-HOM INC.	1986 08 13	Trois-Rivières
2419-2627 MATÉRIAUX B.T.P. INC.	1986 08 13	Québec
2419-3112 MINUTE SOLEIL SALON DE BRONZAGE INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3902 LA MODE CRÉATIONS BIJOUTERIE G.T. LTÉE <i>LA MODA CREAZIONE OREFICERIA G.T. LTÉE</i>	1986 08 11	Montréal
2439-5006 MODE LEETAL INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4314 LES MOTELS DES CASCADES D'EAU INC.	1986 08 13	Terrebonne
2439-4637 LES MOUITS VIN-BON QUÉBEC INC. <i>VIN-BON MUSTS QUEBEC INC.</i>	1986 08 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-3506 MULTI-IMAGES PROFESSIONNEL INC.	1986 08 08	Trois-Rivières
2419-1132 NORD-FORT INC.	1986 08 08	Rouyn-Noranda
2439-4025 AU PARDISIER ESTHÉTIQUE ET BRONZAGE INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3639 PARFUMERIE DUBEAU LTÉE	1986 08 08	Longueuil
2439-4470 PI-GI DANSE INC.	1986 08 13	Terrebonne
2439-3571 LES PLACEMENTS BEAUMONT ET CHARETTE INC.	1986 08 08	Alma
2439-3811 LES PLACEMENTS BERNARD GAUDETTE INC.	1986 08 11	Saint-François
2419-2437 LES PLACEMENTS G.G.L.M.P. INC.	1986 08 08	Frontenac
2419-1520 LES PLACEMENTS IMMOBILIERS MARLEAU, BERGERON ET JAUVIN INC.	1986 08 12	Chicoutimi
2439-3852 LES PLACEMENTS MICHEL THERRIEN INC.	1986 08 11	Longueuil
2439-3795 LES PLACEMENTS PHIL-CAT INC.	1986 08 11	Gaspé
2439-3993 LES PLANCHERS LA PALME INC.	1986 08 12	Montréal
2419-1405 PLANIFICATION FISCALE ET SUCCESSORALE ST-AMOUR-BÉNARD INC.	1986 08 11	Labelle
2439-4272 PLOMBERIE & CHAUFFAGE GISOL INC.	1986 08 13	Longueuil
2439-4520 LES PRODUCTIONS MARIO PARENT INC. <i>MARIO PARENT PRODUCTIONS INC.</i>	1986 08 13	Montréal
2439-4413 LES PRODUCTIONS STEVE DANYLUK INC. <i>STEVE DANYLUK PRODUCTIONS INC.</i>	1986 08 13	Laval
2439-4488 LES PRODUCTIONS TROMPE-L'OEIL INC.	1986 08 15	Joliette
2439-4405 LES PRODUITS SANITAIRES BELCO INC.	1986 08 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-1439 QUINCAILLERIE MARCEL-PIERRE INC.	1986 08 11	Labelle
2419-1603 QUINCAILLERIE R. LÉTOURNEAU INC.	1986 08 13	Québec
2439-4686 RAYMOND BLONDIN ET FILS INC.	1986 08 13	Terrebonne
2419-1397 RAYMOND HAMEL & FILS INC.	1986 08 11	Labelle
2439-4629 RÉAL LOCAS & FILS INC.	1986 08 14	Joliette
2419-1306 AU RENDEZ-VOUS 18 INC.	1986 08 15	Mingan
2439-4983 RÉNOVATION O.B.M.G. INC.	1986 08 14	Montréal
2419-3054 RÉNOVA BÉTON INC.	1986 08 12	Longueuil
2439-3936 REPRO-PRÉCISIONS INC.	1986 08 11	Montréal
2439-3944 LE RESTAURANT DA RAFAELLA INC.	1986 08 11	Terrebonne
2419-2650 RESTAURANT SARINA INC.	1986 08 13	Trois-Rivières
2439-4702 REVATOURS INC.	1986 08 13	Montréal
2419-4110 R. & C. BRASSARD AUTOS & CAMIONS INC.	1986 08 15	Beauharnois
2439-3829 SANIMEX LTÉE	1986 08 11	Saint-Hyacinthe
2439-5105 SCIENCES ET TECHNOLOGIE INTERNATIONALE (I.S.T.) INC. <i>INTERNATIONAL SCIENCES AND TECHNOLOGY (I.S.T.) INC.</i>	1986 08 14	Montréal
2439-4165 SECOTECH INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4454 SERVICES MÉCANIQUES D'IMPRIMERIE C. TOULOUSE INC.	1986 08 13	Longueuil
2419-1686 SIGFOR INC.	1986 08 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-2452 SOCIÉTÉ CELTEL INC.	1986 08 11	Chicoutimi
2439-4793 SOCIÉTÉ DE GESTION LAUZON, ROUSSEAU ET ASSOCIÉS INC.	1986 08 14	Terrebonne
2439-4942 LA SOCIÉTÉ DE GESTION LA CLÉ INC.	1986 08 14	Montréal
2419-3104 SOCIÉTÉ DE GESTION MARIC INC.	1986 08 13	Montréal
2439-4967 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SIALTEK INC.	1986 08 14	Montréal
2439-4181 SODALCO INC.	1986 08 12	Montréal
2439-4603 LE SPOT ROCK DISCO BAR INC.	1986 08 13	Longueuil
2439-4728 STEPHEN DOURIS SERVICES INC.	1986 08 13	Montréal
2439-3886 STUDIO GYM INTERNATIONAL INC.	1986 08 11	Laval
2419-3120 SURVEILLANCE INTERVISION INC.	1986 08 13	Saint-François
2439-4777 SUZANNE MARCIL INC.	1986 08 14	Québec
2439-4934 TABMAG INC.	1986 08 14	Beauharnois
2419-2536 LES TOITURES B.C. INC.	1986 08 08	Baie-Comeau
2419-3781 TRANSACTIONS ST-ONGE INC.	1986 08 14	Québec
2419-2502 TRANSPORTS CYRIL JOBIN INC.	1986 08 11	Roberval
2439-3845 TRANSPORT D. GARANT INC.	1986 08 11	Québec
2439-4298 TRANSPORT SANSPAT INC.	1986 08 12	Joliette
2439-4652 TRANS QUÉBEC INFO INC.	1986 08 13	Montréal
2419-1389 TRICYCLES NATACHA INC.	1986 08 11	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5030 TRI-COMPUTATION CANADA INC. <i>TRI-COMPUTING CANADA INC.</i>	1986 08 14	Montréal
2439-3605 LES TROTTOIRS P.M. INC.	1986 08 08	Joliette
2439-4009 VIALOGE INC.	1986 08 12	Montréal
2439-3951 VIDÉO MINUTE INC.	1986 08 12	Terrebonne
2439-4975 VOLTA ÉLECTRIQUE INC.	1986 08 14	Joliette
2439-3878 VOYAGES ALGARVE INC.	1986 08 11	Montréal
2439-4173 VOYAGES TRANSIT INC. <i>TRANSIT TRAVEL INC.</i>	1986 08 12	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1163-8285 AIMÉ MOREAU LIMITÉE	1965 03 25	1986 08 13	
1109-4588 ALLIED LEATHER COMPANY	1957 12 04	1986 08 13	COMPAGNIE DE CUIR ALLIED LTÉE <i>ALLIED LEATHER COMPANY LTD.</i>
1220-5779 ATELIER D'USINAGE CHOMEDEY LTÉE	1971 10 08	1986 08 11	
1122-4805 ATELIER D'USINAGE GAGNÉ INC.	1967 05 31	1986 08 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1348-6196 A.A. MCCORMICK INC.	1972 08 17	1986 08 07	
1503-1768 CARROSSERIE DES MILLE-ILES INC.	1976 04 23	1986 08 13	
1319-1648 CINÉMA ST-ROMUALD INC.	1972 06 06	1986 08 08	GESTION PLAZA ETCHEMIN INC.
1130-3179 CLOVIS LEBOEUF TRANSPORT INC.	1966 04 29	1986 08 08	
1338-3179 DÉBOSSÉLAGE DÉNOMMÉ INC.	1962 07 06	1986 08 14	
1124-9505 ELECTRO PROCESSES (1968) LTD.	1968 09 24	1986 08 15	OUTILLAGE ÉLECTRO N.O.C. LTÉE ELECTRO TOOLS N.O.C. LTD.
1623-6952 GARAGE J. FERRON INC.	1978 02 22	1986 08 11	
1242-2374 GORDON F. CALLAGHAN INC.	1969 11 05	1986 08 15	
1365-9024 IMPORTATIONS & DISTRIBUTIONS EXCELLO LTÉE	1975 06 19	1986 08 13	
1116-5792 LEFEBVRE FRÈRES LIMITÉE	1922 04 08	1986 08 11	
1357-0817 MEUBLES L.S. DE ST-LAURENT INC.	1974 06 06	1986 08 11	LOCATION GENTILLY INC.
1143-5716 PHARAL PLASTICS INC.	1961 05 23	1986 08 07	LES PLASTIQUES PHARAL INC. PHARAL PLASTICS INC.
1164-0927 PIÈCES D'AUTOS P & L LTÉE	1959 09 28	1986 08 15	PIÈCES D'AUTOS P. & L. LTÉE
1356-1618 PLACEMENTS PAUL LACASSE INC.	1974 04 26	1986 08 14	
1503-3244 PORTES ET FENÊTRES VERDUN LTÉE	1976 05 04	1986 08 13	
1471-5551 POULIN & MARANDA INC.	1976 11 16	1986 08 13	
1355-4209 PRIMAVER INC.	1974 04 01	1986 08 13	
1356-1147 RESTAURANT MICHEL-ANGE INC.	1974 04 26	1986 08 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1175-0130 ROBERT BOURASSA INC.	1949 12 29	1986 07 14	LES SPÉCIALITÉS BOURASSA INC.
1225-9057 SALONS FUNÉRAIRES A. BÉLISLE (1971) INC.	1971 11 11	1986 08 13	ENTREPRISES G.M. GENDRON INC.
1501-8021 SOCIÉTÉ DE GESTION MARINE LTÉE	1976 01 19	1986 08 13	
1159-1369 THÉÂTRE ROND POINT INC.	1963 04 19	1986 08 08	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

223

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2419-3070 LES ENTREPRISES DE FRANCESCO INC.	2313-8639 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES DE FRANCESCO INC.	1986 08 15	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

223

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1841-8103 1841-8103 QUÉBEC INC.	1980 12 18	1986 08 11	de la dénomination sociale: GESTION LAMOTHE & FRÈRES LTÉE
1845-5840 1845-5840 QUÉBEC INC.	1981 04 24	1986 08 15	du district: Québec
1862-6135 1862-6135 QUÉBEC INC.	1982 10 25	1986 08 15	de la dénomination sociale: RESTAURANT RAYMOND ET NOELLINE INC.
1864-9418 1864-9418 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1986 08 12	1) de la dénomination sociale: CONIFERESTRIE INC. 2) du district: Mégantic
2168-8429 2168-8429 QUÉBEC INC.	1984 04 11	1986 08 07	de la dénomination sociale: FERME PHILIPPE C. ET CÉCILE T. INC.
2324-8917 2324-8917 QUÉBEC INC.	1985 08 06	1986 08 15	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS AMOUREIA INC.
2328-3484 2328-3484 QUÉBEC INC.	1985 10 04	1986 08 13	1) de la dénomination sociale: INDUSTRIE EXCELFAB INC. 2) du district: Longueuil
2329-7823 2329-7823 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1986 08 13	de la dénomination sociale: DALCO ÉLECTRONIQUE INC.
2330-5410 2330-5410 QUÉBEC INC.	1985 11 15	1986 07 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROGER SÉNÉCHAL INC.
2332-8636 2332-8626 QUÉBEC INC.	1985 12 19	1986 08 11	de la dénomination sociale: HABITAT MIGUEL INC.
2414-0170 2414-0170 QUÉBEC INC.	1986 03 24	1986 08 13	1) de la dénomination sociale: RENAUD BOUFF INC. 2) du district: Saint-François

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2414-5633 2414-5633 QUÉBEC INC.	1986 04 29	1986 08 15	1) de la dénomination sociale: DENIS CROTEAU INC. 2) du district: Hull
2415-2324 2415-2324 QUÉBEC INC.	1986 04 11	1986 08 07	de la dénomination sociale: STATION DE SERVICE D. BOIVIN INC.
2415-6598 2415-6598 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1986 08 11	de la dénomination sociale: LES EXPLOITATIONS J.Y.B. PAPINEAU INC.
2415-9048 2415-9048 QUÉBEC INC.	1986 05 09	1986 08 11	de la dénomination sociale: TRANSPORT D.T. INC.
2416-1085 2416-1085 QUÉBEC INC.	1986 05 05	1986 08 11	1) de la dénomination sociale: GESTION FAVEL INC. 2) du capital-actions
2416-2810 2416-2810 QUÉBEC INC.	1986 05 14	1986 08 08	de la dénomination sociale: COIFFURE ESCOMPTE COUPE INC.
2417-4955 2417-4955 QUÉBEC INC.	1986 06 11	1986 08 08	de la dénomination sociale: RESSOURCES BÉCANCOUR INC.
2434-3428 2434-3428 QUÉBEC INC.	1986 01 23	1986 08 11	1) de la dénomination sociale: IMMO-PENTA INC. 2) du capital-actions
2434-5530 2434-5530 QUÉBEC INC.	1986 02 21	1986 08 12	1) du district: Terrebonne 2) du capital-actions
2435-9580 2435-9580 QUÉBEC INC.	1986 06 01	1986 08 14	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ MASCOUCHE INC.
2436-0455 2436-0455 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 15	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ DE LA POINTE INC.
2436-0463 2436-0463 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 15	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ TERREBONNE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2436-2352 2436-2352 QUÉBEC INC.	1986 04 28	1986 08 07	du district: Richelieu
2436-6916 2436-6916 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 08 13	du district: Longueuil
2437-2120 2437-2120 QUÉBEC INC.	1986 05 20	1986 07 08	de la dénomination sociale: LES DISRIBUTIONS ACCORD INC.
2438-4711 2438-4711 QUÉBEC INC.	1986 07 04	1986 08 11	de la dénomination sociale: POLYPAVAGES LTÉE
1862-2761 LES ATELIERS FERME-NEUVE INC.	1982 10 15	1986 08 15	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS DUFOUR INC.
2416-8304 LES AUTOMOBILES VEILLEUX ET RAYMOND INC.	1986 05 28	1986 08 11	de la dénomination sociale: GESTION DENIS VEILLEUX INC.
2332-4189 AUTO POINT INC.	1986 01 01	1986 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 20
2316-6325 CAMIONNAGE GOUNEAU INC.	1985 02 06	1986 08 11	du district: Labelle
2321-1733 CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES EN SCIENCES HUMAINES, DEMERS, PROULX, PROULX, VIDAL INC.	1985 05 21	1986 08 11	de la dénomination sociale: CRASH, CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES EN SCIENCES HUMAINES INC.
2419-0035 CENTURY 21 - LES IMMEUBLES GECO INC.	1986 08 01	1986 08 15	de la dénomination sociale: CENTURY 21 LES IMMEUBLES GECO INC.
1181-8382 LA CHEMISE LAPOINTE INC.	1957 12 30	1986 08 14	du capital-actions
2437-5784 CLINICOR-COMPTON INC.	1985 06 02	1986 07 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2311-2105 LA COMPAGNIE DE GESTION C.D.R.N. INC.	1984 10 12	1986 08 06	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1152-8098 COMPAGNIE FERNAND GOUPIL LTÉE	1963 01 21	1986 07 18	du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 7
2320-2344 LE COMPTOIR DE POISSONS DE SHERBROOKE INC.	1985 04 30	1986 08 12	de la dénomination sociale: AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ CARRIER INC.
1115-9928 LA CORPORATION DE PRODUITS DE CUIR EXCLUSIFS	1953 04 24	1986 08 13	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
2167-7174 DÉVELOPPEMENTS DESSAR (1984) INC.	1984 03 19	1986 08 15	du district: Hull
2325-9898 LES DÉVELOPPEMENTS DEVLOR INC.	1985 08 26	1986 08 08	du capital-actions
1168-6243 LES ÉDITIONS MARQUIS, LIMITÉE	1937 10 07	1986 08 14	du capital-actions
2435-3245 LES ENTREPRISES CATRA INC.	1986 04 02	1986 08 01	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CATRAT INC. du district: Montréal
2437-7186 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION BRITTANY INC.	1986 06 05	1986 08 13	1) du district: Hull 2) du capital-actions 3) des dispositions
2411-2922 LES ENTREPRISES GLENNIQUE INC.	1986 02 03	1986 08 13	du district: Roberval
2154-1339 LES ENTREPRISES J.F. LAMER INC.	1983 04 27	1986 08 07	du district: Richelieu
1505-9520 LES ENTREPRISES J. TRIFILETTE INC.	1977 08 08	1986 08 13	de la dénomination sociale: INVESTOTAL LTÉE
1169-6028 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE MACMILLAN LTÉE	1961 04 14	1986 05 05	du capital-actions
2417-3841 E. TREMBLAY INC.	1986 06 05	1986 08 11	de la dénomination sociale: MEUBLES E. TREMBLAY INC.
2165-5022 FERME M. MYRE INC.	1984 02 01	1986 08 12	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-3145 LES FRANCHISES LE CIRQUE INC.	1982 07 02	1986 08 12	1) de la dénomination sociale: 1859-3145 QUÉBEC INC. 2) du district: Québec
1861-1418 GESTION DIANE INC.	1982 09 23	1986 08 12	de la dénomination sociale: PROPIMO INC.
1117-7383 GESTION LUCIEN ET DENIS GILBERT INC.	1963 03 15	1986 08 08	de la dénomination sociale: 1117-7383 QUÉBEC INC.
2331-4487 GESTION SAVIGNAC INC.	1985 12 02	1986 08 13	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION JOCELYN BEAUSÉJOUR INC.
2164-5015 LE GROUPE NCNEIL, BOISVERT ET MÉLANÇON INC.	1984 01 05	1986 08 13	de la dénomination sociale: MCNEIL, MÉLANÇON ET ASSOCIÉS INC.
2310-5349 IMPRO MÉTAL INC.	1984 09 24	1986 08 07	du district: Laval
2328-4003 LES INDUSTRIES MEVCO INC.	1985 10 07	1986 08 13	du capital-actions
1851-8928 LES INDUSTRIES VENTILAIR (1981) INC.	1981 10 30	1986 08 13	du capital-actions
1643-8038 LES INVESTISSEMENTS ARDEN INC.	1980 04 18	1986 08 11	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ARDEN INC.
2414-0824 IST-SANTÉ INC.	1986 03 25	1986 08 14	du district: Québec
1844-8456 LEMYRE ET VEILLETTE INC.	1981 03 30	1986 08 13	de la dénomination sociale: YVON VEILLETTE INC.
1352-4897 LOCATION C.C.P. LTÉE	1974 01 17	1986 08 12	1) de la dénomination sociale: E.G. AUTOMOBILES (1986) INC. 2) du district: Québec 3) du capital-actions
1160-2711 MARCO ÉLECTRIQUE INC.	1961 10 19	1986 08 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-5461 LA MER À BOIRE INC.	1983 12 13	1986 08 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2324-5822 MEUBLES ET LUMINAIRES R.P. INC.	1985 07 26	1986 07 10	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RENÉ PREVOST INC.
1350-0335 MONGEAU, BACON ET ASSOCIÉS LTÉE	1974 01 03	1986 08 13	de la dénomination sociale: MONGEAU, BACON, CHEN ET ASSOCIÉS INC. MONGEAU, BACON, CHEN AND ASSOCIATES INC.
2434-0283 PAQUIN-AUDIO (LAVAL) INC.	1985 12 18	1986 08 12	de la dénomination sociale: FRANÇOIS GAGNON MUSIQUALITÉ INC.
2417-7453 LES PLACEMENTS DALMOR INC.	1986 06 18	1986 08 08	de la dénomination sociale: LES GESTIONS DALMOR INC.
1632-3784 LES PLACEMENTS M.B.R.G. INC.	1978 12 15	1986 08 15	de la dénomination sociale: LES BOIS DE L'EST DU QUÉBEC (1986) INC.
2167-0120 RÉFRICOM DU SAGUENAY LTÉE	1984 02 29	1986 08 13	de la dénomination sociale: RÉFRIGÉRATION M. ET M. INC.
2159-6861 RESTAURANT LES FINES BROCHES INC.	1983 09 01	1986 08 13	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE TOP INC.
1861-4107 RESTAURANT LE GOURMET DE CHARLEVOIX INC.	1982 09 15	1986 08 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-9045 LES SERVICES DE FORMATION GINETTE PLAMONDON INC.	1983 09 30	1986 08 07	du district: Montréal
2310-7220 SERVICES DE GESTION BARON INC.	1984 09 26	1986 08 13	du district: Longueuil
1158-6047 LES SERVICES D'ENTRETIEN BLAIR KACK INC.	1965 04 09	1986 08 12	de la dénomination sociale: LES SERVICES D'ENTRETIEN B.K. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1331-7433 SERVICES FARMICO INC.	1973 06 22	1986 08 08	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. THE JEAN COUTU GROUP (PJC) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2153-6255 SILENCIEUX C.R.F. INC.	1983 03 31	1986 08 11	de la dénomination sociale: SILENCIEUX C.J.R. INC.
1171-7386 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE	1970 07 31	1986 08 11	du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 13
2173-1799 SOCIÉTÉ DE SERVICES INDUSTRIELS ET FORESTIERS DOLBEAU-MISTASSINI INC.	1984 07 27	1986 08 13	du district: Roberval
2316-2910 SOCIÉTÉ INFORMAS DU QUÉBEC (S.I.Q.)	1985 03 01	1986 08 07	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ INFORMAS DU QUÉBEC (S.I.Q.) INC.
1357-1419 SPORT CLAUDE ADAM INC.	1974 06 07	1986 08 07	de la dénomination sociale: SPORTS 2001 INC.
2414-8553 SUPERMARCHÉ ROBERVAL INC.	1986 04 03	1986 08 15	du capital-actions
1845-9925 TRANSPORT EXPERTS S.B.B. INC.	1981 04 30	1986 08 13	1) de la dénomination sociale: GESTION GUY SIROIS LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
1363-7079 TREMBLAY & PILOTE INC.	1975 05 23	1986 08 07	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS TREMBLAY ET PILOTE INC.
2315-8967 T.B. AUTO LTÉE	1985 01 28	1986 09 01	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-3286 ALLIANCE POUR LA PAIX DU QUÉBEC	1986 08 14	Montréal
2419-1264 L'AMI-SOLEIL DE LA SABLIERE	1986 08 11	Saint-Louis de Terrebonne
2418-9995 ASSOCIATION 3 ET 4 ROUES RIVE NORD INC.	1986 08 13	840, rang de L'Île, Saint-Casimir
2418-8724 ASSOCIATION DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA VILLE DE QUÉBEC (ACPAVQ)	1986 08 13	1595, Mgr. Plessis, Québec
2420-7011 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CONTRACTUELS DU 800 INC.	1986 08 14	800, boulevard de Maisonneuve est, Montréal
2418-9888 L'ASSOCIATION DES RÉFUGIÉS AFRICAINS DE MONTRÉAL	1986 08 11	2020, Place Henri Bourassa, bu- reau 10, Montréal
2419-2783 ASSOCIATION DE CONSERVATION DE DUDSWELL	1986 08 11	Saint-Adolphe-de-Dudswell
2418-2131 L'ASSOCIATION DE TIR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC <i>THE PROVINCE OF QUÉBEC RIFLE ASSOCIATION</i>	1986 08 11	84, rue St-Georges, Hudson
2419-3294 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-HIPPOLYTE	1986 08 14	2274, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte
2418-9987 ASSOCIATION LAOTIENNE RÉGION OUTAOUAIS	1986 08 13	121, Carillon, Hull
2418-6363 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE RACQUETBALL	1986 08 11	4545, avenue Pierre de Coubertin, Montréal
2419-2874 ASSOCIATION RÉGIONALE DES TÉLÉSPECTATEURS DE LA SAGAMIE	1986 08 14	443, rue Collard ouest, Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2418-8930 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAE KWON DO DU SAGUENAY, LAC ST-JEAN, CHIBOUGAMAU (RÉGION 02) INC.	1986 08 13	1516-B, Roussel, Chicoutimi-Nord
2418-7684 ASSOCIATION RÉGIONALE DE TIR À L'ARC DE L'OUTAOUAIS	1986 08 11	16, rue Maillard, Gatineau
2418-9904 ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE MONT-ROYAL	1986 08 11	50, rue Montgomery, Mont-Royal
2419-4011 ATELIER DES ARTS MARTIAUX DES FEMMES DE MONTRÉAL INC.	1986 08 15	2003, Laurier est, Montréal
2418-9938 ATELIER DES FERMIERES DE ST-EDMOND	1986 08 11	Saint-Edmond
2419-1272 ATELIER PUBLIC D'INFORMATION SUR L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME DE LA MRC DE D'AUTRAY	1986 08 11	455, Frontenac, Berthierville
2418-5589 BALLE AU MUR QUÉBEC	1986 08 14	4545, avenue Pierre de Coubertin, Montréal
2411-9968 LES BIENFAITEURS DES OUBLIÉS DU QUÉBEC	1986 08 14	1338, de Maisonneuve est, Montréal
2329-0935 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LA RIVE-SUD DE QUÉBEC INC.	1986 08 11	Lévis
2419-1280 CENTRE D'INFORMATION SUR L'ISLAM <i>INFORMATION CENTER ON ISLAM</i>	1986 08 11	8110, avenue Sartre, Brossard
2419-2833 CHORALE ÉCHO DES BOIS	1986 08 11	171, Rang 1 Cabot, Sainte-Jeanne-d'Arc
2419-2890 CIRCUIT DE CROSS TROIS-ROUES LAC ST-JEAN INC.	1986 08 15	227, rang St-Pierre, Hébertville-Station
2418-9912 CLUB DES VÉLIPLANCHISTES DE VALLEYFIELD INC.	1986 08 11	505, avenue du Lac, Valleyfield
2419-2882 CLUB DE GOLF RICHMOND-MELBOURNE INC.	1986 08 14	Rue Belmont, Melbourne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-2791 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LOUISEVILLE	1986 08 11	Louiseville
2418-6116 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE OPTIMISTE DE LA VALLÉE	1986 08 13	Amqui
2419-2239 LE CLUB DE PLONGEON «SPIRALE DE GATINEAU»	1986 08 14	150, boulevard Gréber, app. 205A, Gatineau
2419-2163 CLUB DE SKI DE FOND «LE PERCE-NEIGE» DE BÉGIN	1986 08 11	100, rue Lemieux, Bégin
2419-2817 CLUB OPTIMISTE DE ST-ADRIEN INC.	1986 08 11	Saint-Adrien
2419-2189 COMITÉ DE CITOYENS DE ST-MATHIEU DE LAPRAIRIE	1986 08 13	Saint-Mathieu
2419-4003 COMITÉ VIE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE HÔTEL-DIEU DU SACRÉ-COEUR	1986 08 15	1, avenue du Sacré-Coeur, Québec
2419-3260 LA COMMUNAUTÉ DU CENTRE CULTUREL DE LA TERRE SACRÉE	1986 08 13	Lac Windigo, Ferme-Neuve
2419-2841 COUPE DU MONDE DES MAÎTRES EN SKI DE FOND 1989 INC.	1986 08 13	975, Carré d'Youville, bureau 239, Québec
2419-2197 DÉVELOPPEMENT INTERMUNICIPAL AVIGNON OUEST INC.	1986 08 13	Matapédia
2419-3302 LES ÉDITIONS 5155 INC.	1986 08 15	Montréal
2419-2809 ENTREPRISE-JEUNESSE DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.	1986 08 11	Amqui
2419-2254 L'EXIT DE WATERLOO	1986 08 15	48, rue Young, Waterloo
2416-5730 LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES FAMILLES ET AMIS DU MALADÉ MENTAL	1986 08 11	Québec
2415-8594 FONDATION CLAIR FOYER INC.	1986 08 14	841, 3 ^e Rue ouest, Amos

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2418-9953 FONDATION DES AMIS DE VANIER	1986 08 12	Laval
2413-9370 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER	1986 08 11	Montréal
2419-2213 GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES SÉPARÉS ET SÉPARÉES ET DIVORCÉS DIVORCÉES DU QUÉBEC	1986 08 14	Saint-Jérôme
2418-9946 GROUPE D'ANIMATION BALLENSON	1986 08 11	Sherbrooke
2419-2221 HABITATIONS PERSONNES ÂGÉES SOURDES DE MONTREAL	1986 08 14	3700, rue Berri, bureau 407, Montréal
2419-2825 HABITATION POPULAIRE DES PAYS D'EN HAUT INC.	1986 08 11	Saint-Jérôme
2418-9979 INSTITUT REMAC	1986 08 12	1280, du Bosquet, Saint-Nicolas
2419-2171 LA MAISON DE LA RIVIÈRE INC.	1986 08 11	22630, chemin de la Batture, La Baie
2415-8495 LA MAISON HÉBRON INC.	1986 08 14	115, chemin Martin, Saint-Calixte
2419-2775 OPÉRATION FÉE DES ÉTOILES (O.F.E.)	1986 08 11	175, de la Vérendrye, Sept-Îles
2416-1903 PAVILLON LE SURVENANT	1986 08 13	180, rue Limoges, Sorel
2418-9920 REGROUPEMENT DES ANALYSTES DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC	1986 08 11	308, Émile Boiteau, Sainte-Foy
2419-2148 REGROUPEMENT DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE VALLEYFIELD	1986 08 11	Valleyfield
2418-9961 RÉSIDENTE DES ANCIENS COMBATTANTS CHARLESBOURG INC.	1986 08 12	350, boulevard Jean-Talon est, Charlesbourg
2418-9870 UN TOIT À SOI	1986 08 11	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-2247 UNITÉ DE SECOURS DU TÉMISCAMINGUE	1986 08 14	14, 2 ^e Rue, Béarn
223		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1341-9247 CLUB MOTO-NEIGE ALTON INC.	1973 10 09	1986 08 11	de la valeur des biens immobiliers
1246-2057 MONTREAL CHINESE RESTAURANTS ASSOCIATION INC.	1969 12 23	1986 08 11	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS CHINOIS DU QUÉBEC INC. QUÉBEC CHINESE RESTAURANTS ASSOCIATION INC.
2418-6199 LES PRODUCTIONS PAPA	1986 07 22	1986 08 11	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS PAPA INC.

223

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2154-0182 QUÉBEC INC.

général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juillet 1986

47638

*Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, avocats*

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2154-0182 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur

2436-8920 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2436-8920 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 août 1986

47639

Le procureur de la compagnie,
CHARLES-A. TESSIER, *avocat*

ACCOMMODATION LA FALAISE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACCOMMODATION LA FALAISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 2 septembre 1986

47675

Le président,
GILLES ROULEAU

ARTICLES DE SPORT CARMAT ST-JÉRÔME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTICLES DE SPORT CARMAT ST-JÉRÔME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lafontaine, le 3 septembre 1986

47712

Pour la compagnie,
CLAUDETTE CARRIÈRE PICHÉ

ASPROMART

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASPROMART (Association pour la promotion des artistes des communautés culturelles du Québec)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 28 août 1986

47676

Pour la compagnie,
GINETTE GIROUX, *C.A.*

ASSOCIATION DE PARTAGE AUTOUR DE LA TABLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DE PARTAGE AUTOUR DE LA TABLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 22 août 1986

47713

Le secrétaire,
JEAN-GUY GIRARD

**SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE
BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE—BANK OF MONTRÉAL REALTY FINANCE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1986

47462

Les procureurs de la compagnie,
MCMASTER MEIGHEN

CENTRE D'AUTOS PAMBAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'AUTOS PAMBAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 août 1986

47689

Pour la compagnie,
JAMES M. BOLAND

**CLUB SÉLECT DE VOITURES ANCIENNES
(C.S.V.A.) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SÉLECT DE VOITURES ANCIENNES (C.S.V.A.) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 4 septembre 1986

47690

Le secrétaire,
PIERRE MAILHOT

COLAB INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COLAB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 2 septembre 1986

47640

Pour la compagnie,
FRANÇOISE GOSSELIN

**COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DENIS CÔTÉ
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la «COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DENIS CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 9 septembre 1986

47714

Le procureur de la compagnie,
RÉGENT OUELLET, *avocat*

CONSTRUCTION C.B.M.T. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION C.B.M.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 8 septembre 1986

47715

Pour la compagnie,
JOSEPH BAIDA

**CORPORATION ST-JOACHIM DE
CHÂTEAUGUAY 250e**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION ST-JOACHIM DE CHÂTEAUGUAY 250e» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 31 juillet 1986

47672

Le président,
ÉMILE LARIVIÈRE

CRÉATION SIX CENT QUATRE VINGT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRÉATION SIX CENT QUATRE VINGT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1986

47641

Pour la compagnie,
JACQUES D. MONGEAU

ÉMILE TREMBLAY ET FILS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉMILE TREMBLAY ET FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 8 septembre 1986

477716

Le président,
JEAN-MARIE TREMBLAY

ÉQUIPAGE LE MASCARET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉQUIPAGE LE MASCARET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 septembre 1986

47691 *Les procureurs de la compagnie,*
MELANÇON, MARCEAU, GRENIER ET
SCIORTINO, *avocats*

LAFLECHE ORNEMENTAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAFLECHE ORNEMENTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 27 août 1986

47642 *Les procureurs de la compagnie,*
BERNARD, CIMONÉ, POUPART, DESPATIS,
CORMIER, PROULX, *avocats*

EXCAVATIONS DRAPEAU & VEILLEUX INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXCAVATIONS DRAPEAU & VEILLEUX INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Chrysostome, le 8 septembre 1986

47692 *Le vérificateur comptable,*
J.R. BOUFFARD

LAMACOMATIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAMACOMATIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 11 août 1986

47677 *Le président-secrétaire,*
MICHEL LANGLOIS

FRS. JOBIN, INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRS. JOBIN, INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 septembre 1986

47717 *Le procureur de la compagnie,*
FRANÇOIS RAINVILLE

LE GROUPE DES GESTIONNAIRES DU LAC SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE DES GESTIONNAIRES DU LAC SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 4 septembre 1986

47718 *Les procureurs de la compagnie,*
BEAUMIER, RICHARD & ASSOCIÉS

GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 8 septembre 1986

47700 *Le secrétaire,*
HORMIDAS GIRARD

LE RESTAURANT SAPIN D'OR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE RESTAURANT SAPIN D'OR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 26 août 1986

47673 *Pour la compagnie,*
LUCIEN GRENIER

**LES AMIS DU CENTRE PAROISSIAL
SACRÉ-COEUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMIS DU CENTRE PAROISSIAL SACRÉ-COEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 5 septembre 1986

47719 *Les procureurs de la compagnie,*
GAUDREULT, TREMBLAY, SAUCIER

Sainte-Sabine, le 15 août 1986

47674

Le président,
ROBERT MONTY

**LES NETTOYEURS MACKAY SMITH LTÉE
MACKAY SMITH CLEANERS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES NETTOYEURS MACKAY SMITH LTÉE—MACKAY SMITH CLEANERS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1986

47644

Le président,
LIONEL MACKAY SMITH

LES DISTRIBUTIONS JADAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS JADAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 21 août 1986

47643 *Le président,*
JACQUES-ANDRÉ CLAVEAU

LES PLACEMENTS PIERRE CHAPUT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS PIERRE CHAPUT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Chrysostome, le 8 septembre 1986

47693

Le vérificateur comptable,
J.R. BOUFFARD

LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES PAULENA LIMITÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 25 juillet 1986

47467 *Les procureurs de la compagnie,*
CÔTÉ & COMEAU, notaires

LUCIEN PINARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LUCIEN PINARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 8 juillet 1986

47694

Le président,
LUCIEN PINARD

LES FERMES M.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES FERMES M.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

MOTEL TODD (1976) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOTEL TODD (1976) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 9 septembre 1986

47720

Le procureur de la compagnie,
RÉGENT OUELLET, *avocat*

**SOCIÉTÉ TROIS SOIXANTE QUINZE INC.
PART THREE SEVENTY-FIVE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ TROIS SOIXANTE QUINZE INC.—PART THREE SEVENTY-FIVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1986

47656

Le président,
ABRAHAM STEINBERG

PAVILLON MARIJO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAVILLON MARIJO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 18 août 1986

47678

Le président,
GÉRARD THIBAUT

PLOMBERIE FERNAND BRUNET LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLOMBERIE FERNAND BRUNET LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauharnois, le 5 septembre 1986

47695

Le président,
FERNAND BRUNET

RÉNOVATION STÉPHANE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉNOVATION STÉPHANE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald, le 25 août 1986

47679

Le président,
GILLES CLICHE

ROLAND ET ROMUALD BISSONNETTE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROLAND ET ROMUALD BISSONNETTE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 28 août 1986

47680

Le secrétaire,
ROMUALD BISSONNETTE

SIMCANA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SIMCANA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 septembre 1986

47657

Le secrétaire,
FRANÇOIS CHARRON

**TEXTILE SHERBROOKE ET DRUMMOND
LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TEXTILE SHERBROOKE ET DRUMMOND LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 5 septembre 1986

47681

Pour la compagnie,
LUC BRUNELLE

TRANSPORT J.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT J.F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 27 août 1986

47645

Pour la compagnie,
JOCELYN FORTIN

VEROIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VEROIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Émile, le 2 septembre 1986

47658

Pour la compagnie,
JEAN MARTEL

Divers**GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que les administrateurs de la compagnie «GIRARD & FILS ARVIDA LTÉE», dont le siège social est situé au 386, boulevard Mellon, Jonquière, QC, ont adopté, le 5^e jour du mois de septembre 1986, un règlement de distribution de l'actif à ses actionnaires, lequel se lit comme suit:

Attendu que la compagnie a discontinué ses opérations; attendu que la compagnie n'a ni dettes ni obligations; il est unanimement résolu que la compagnie soit autorisée à distribuer à ses actionnaires tout l'actif qu'elle possède et ce au prorata du nombre d'actions que possède chacun de ses actionnaires.

Chicoutimi, le 8 septembre 1986

47701

La présidente,
JUDITH TARDIF

Le secrétaire,
HORMIDAS GIRARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1465-7662 STOWE-WOODWARD INC.	1986 08 05	de l'adresse de l'agent principal à: 1, Place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal. de la principale place d'affaires à: 1, Place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2384-5951 ** BAKER INTERNATIONAL (CANADA) LTÉE	1986 06 26	Me Fran Norych, 1, Place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal
1377-1415 ** COMPAGNIE QUINCAILLERIE DE MEUBLES SELBY INC.	1986 07 03	Me Daniel Morris, 6165, avenue Notre-Dame- de-Grâce, Montréal	134, rue Merizzi, Saint-Laurent
2483-8682 ** COPAL SYSTÈMES LTÉE	1986 08 08	Système Corporatif CT (Ca- nada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bu- reau 500, Sainte-Foy

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2479-7284 * MACAULAY NICOLLS MAITLAND & CIE INC.	1986 06 27	Me Andrew Ford, Tour de la Bourse, bureau 3400, Place Victoria, Montréal	Tour de la Bourse, bureau 3400, Place Victoria, Montréal
2441-5523 ** LES OLYMPIQUES DE HULL (1986) INC.	1986 08 12	M. Richard Garneau, 167, rue Notre-Dame, Hull	167, rue Notre-Dame, Hull
2489-4875 ** SYSTÈMES DATAID INC.	1986 07 04	Me Robert Labbé, 425, rue St-Amable, bureau 1100, Québec	425, rue St-Amable, bureau 1100, Québec
2443-4268 ** TRANSPORT ERICKSON INC.	1986 07 03	Mme Michèle Gouin, 3636, avenue du Musée, Montréal	3636, avenue du Musée, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILM CINEMARS II CINEMARS II FILM AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINEMARS II CINEMARS II AND COMPANY LIMITED	1985 12 23

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

224

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN-COUTU (ANDRÉ ST-ONGES)	1983 09 02	999, boul. Taschereau, Greenfield-Park	1986 08 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (F. HAROUN) ENR.	1974 05 17	405, boul. des Laurentides, Laval 2955, boul. de la Concorde, Duvernay	1986 08 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (J.P. DUQUET) ENR.	1974 04 11	916, Ste-Catherine Est, Montréal	1986 08 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (M. CAPLETTE ET A. CÔTÉ) ENR.	1977 01 07	1820, Dollard, LaSalle	1986 08 26
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (M. CAPLETTE & A. CÔTÉ) ENR.	1977 01 07	630, Notre-Dame, Lachine	1986 08 26

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

224

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
930 CARTIER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 08 26	50, boul. Crémazie Ouest, local 625, Montréal, H2P 2T2

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

224

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Bellechasse société mutuelle d'assurance générale et La Société mutuelle d'assurance générale de St-Magloire

Convention de fusion

Prenez avis que « Bellechasse société mutuelle d'assurance générale » et « La Société mutuelle d'assurance générale de St-Magloire » ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvées à la majorité des deux tiers ($\frac{2}{3}$) des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 1^{er} août 1986

208-36-4

Les procureurs,
FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS, *avocats*

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Église de Sainte-Famille

Cap-Santé

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 11 septembre 1985, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« L'église Sainte-Famille située sur la rue de l'Église, dans la municipalité de Cap-Santé, sur une partie du lot cent vingt (120 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-Santé, division d'enregistrement de Portneuf ».

Québec, le 22 août 1986

La ministre des Affaires culturelles,
LISE BACON

227

Oeuvres d'art de la fabrique Sainte-Famille de Cap-Santé

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 10 février 1986, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Calice de François Sasseville, 1845, en argent, hauteur 0,302 m;

Miracles de sainte Anne de Antoine Plamondon, 1826, huile sur toile, environ 3,00 × 2,00 m;

Vierge, anonyme, en bois doré, hauteur 1,80 m;

Enfant Jésus, anonyme, en bois doré, hauteur 1,70 m. »

Québec, le 22 août 1986

227

La ministre des Affaires culturelles,
LISE BACON

Site de l'église Cap-Santé

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) telle que modifiée par la Loi modifiant la Loi sur les biens culturels et d'autres dispositions législatives (1985, c. 24) qu'elle a procédé au classement des biens culturels ci-dessous décrits et que le classement prend effet à compter du 10 février 1986, date à laquelle fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer les biens culturels ci-après désignés, savoir:

« Cinq parcelles de terrain, formées d'une partie du lot cent seize (ptie 116), d'une partie d'un ancien chemin (sans désignation cadastrale) de deux parties des lots cent vingt (ptie 120) et d'une partie du lot cent trente (ptie 130) du cadastre officiel pour la paroisse du Cap-Santé, division d'enregistrement de Portneuf.

Fabrique de Cap-Santé — Parcelle I

Cette première parcelle de terrain est formée d'une partie du lot cent seize (ptie 116) et est bornée au nord et à l'est par des parties du lot 116, au sud par le lot 406 (chemin de fer Canadien National) et au sud-ouest par une partie du lot 120 et par le lot 406 (chemin de fer Canadien National). Ce terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, savoir: en partant d'un point A, tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé, lequel point A

est situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 116 et 120 et de l'emprise nord du lot 406 (chemin de fer Canadien National); de là, dans une direction nord, quarante-deux degrés, cinquante-huit minutes ouest (N. 42°58'O.), sur une distance de cent vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centimètres (126,82 m) jusqu'au point B; de ce point B, dans une direction sud, soixante-neuf degrés, vingt-cinq minutes est (S. 69°25'E.), sur une distance de cinquante-quatre mètres et soixante-quatorze centimètres (54,74 m) jusqu'au point C; puis de là, dans une direction sud, soixante-neuf degrés, cinquante et une minutes est (S. 69°51'E.), sur une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (35,98 m) jusqu'au point D; de ce point D, dans une direction sud, cinq degrés, onze minutes est (S. 5°11'E.), sur une distance de soixante et un mètres et sept centimètres (61,07 m) jusqu'au point E; puis de là, dans une direction sud, quatre-vingt-cinq degrés, vingt-cinq minutes ouest (S. 85°25'O.), sur une distance de quatre mètres et douze centimètres (4,12 m) jusqu'au point A, point de départ. Ladite parcelle de terrain contenant une superficie de deux mille six cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (2 695 m²).

Fabrique de Cap-Santé — Parcelle II

Cette deuxième parcelle de terrain est formée d'une partie du lot cent vingt (ptie 120) et est bornée au nord par une partie du lot 120, au nord-est par une partie du lot 116, au sud par le lot 406 (chemin de fer Canadien National) et par le lot 136-A-3, au sud-ouest par un ancien chemin (sans désignation cadastrale) et à l'ouest par un ancien chemin (sans désignation cadastrale) et par une partie du lot 120. Ce terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, savoir: en partant d'un point t, lequel point t est situé à une distance de cinq mètres et neuf centimètres (5,09 m), dans une direction sud, quarante-deux degrés, cinquante-huit minutes est (S. 42°58'E.) d'un point A, lequel point A est plus amplement décrit dans la parcelle I de la présente description technique; de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction sud, quatre-vingt-cinq degrés, trente et une minutes ouest (S. 85°31'O.), sur une distance de treize mètres et quarante-quatre centimètres (13,44 m) jusqu'au point F; de ce point F, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction sud, soixante-dix-sept degrés, vingt-neuf minutes ouest (S. 77°29'O.), sur une distance de vingt-huit mètres et soixante-six centimètres (28,66 m) jusqu'au point G; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction sud, soixante-dix-huit degrés, quinze minutes ouest (S. 78°15'O.), sur une distance de quarante-deux mètres et soixante centimètres (42,60 m), jusqu'au point H; de ce point H, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction sud, quatre-vingt-huit degrés, trente-trois minutes ouest (S. 88°33'O.), sur

une distance de dix-neuf mètres et soixante-sept centimètres (19,67 m) jusqu'au point I; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, soixante-dix degrés, cinquante-trois minutes ouest (N. 70°53'O.), sur une distance de trente-six mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (36,94 m) jusqu'au point J; de ce point J, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, soixante-cinq degrés, cinquante-huit minutes ouest (N. 65°58'O.), sur une distance de sept mètres et vingt centimètres (7,20 m) jusqu'au point K; puis de là, dans une direction nord, sur une distance de vingt-deux mètres et un centimètre (22,01 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de seize mètres et cinquante-quatre centimètres (16,54 m) de rayon jusqu'au point L; de ce point L, dans une direction nord, vingt-cinq degrés, quatre minutes ouest (N. 25°04'O.), sur une distance de quarante-trois mètres et quatre-vingt-treize centimètres (43,93 m) jusqu'au point M; puis de là, dans une direction nord-ouest, sur une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (9,59 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-un mètres et quatre-vingts centimètres (81,80 m) de rayon jusqu'au point N; de ce point N, dans une direction nord, sur une distance de quatre mètres et quarante-neuf centimètres (4,49 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de neuf mètres et soixante-sept centimètres (9,67 m) de rayon jusqu'au point O; puis de là, dans une direction nord, huit degrés, quinze minutes est (N. 8°15'E.), sur une distance de six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) jusqu'au point P; de ce point P, dans une direction nord, sur une distance de quatre mètres et vingt-deux centimètres (4,22 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de vingt et un mètres et trente-six centimètres (21,36 m) de rayon, jusqu'au point Q; puis de là, dans une direction sud, soixante-dix-sept degrés, dix-sept minutes est (S. 77°17'E.), sur une distance de trois mètres et vingt-cinq centimètres (3,25 m) jusqu'au point R; de ce point R, dans une direction nord, neuf degrés, trente minutes est (N. 9°30'E.), sur une distance de vingt-trois mètres et quarante-neuf centimètres (23,49 m) jusqu'au point S; puis de là, dans une direction sud, soixante-dix-sept degrés, trente minutes est (S. 77°30'E.), sur une distance de soixante-douze mètres et soixante-quatorze centimètres (72,74 m) jusqu'au point B; de ce point B, dans une direction sud, quarante-deux degrés, cinquante-huit minutes est (S. 42°58'E.), sur une distance de cent vingt et un mètres et soixante-treize centimètres (121,73 m) jusqu'au point t, point de départ. Ladite parcelle de terrain contenant une superficie de onze mille six cent vingt-trois mètres carrés (11 623 m²).

Corporation municipale de Cap-Santé — Parcelle III

Cette troisième parcelle de terrain est formée d'une partie d'un ancien chemin (sans désignation cadastrale) et est bornée au nord par une partie d'un ancien chemin (sans désignation cadastrale), au nord-est, à l'est, au sud-ouest et à l'ouest par des parties du lot 120 et au sud par un ancien chemin (sans désignation cadastrale). Ce terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, savoir: en partant d'un point Q, lequel point Q est plus amplement décrit dans la parcelle II de la présente description technique; de là, dans une direction sud, sur une distance de quatre mètres et vingt-deux centimètres (4,22 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de vingt et un mètres et trente-six centimètres (21,36 m) de rayon jusqu'au point P; de ce point P, dans une direction sud, huit degrés, quinze minutes ouest (S. 8°15'O.), sur une distance de six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) jusqu'au point O; puis de là, dans une direction sud, sur une distance de quatre mètres et quarante-neuf centimètres (4,49 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de neuf mètres et soixante-sept centimètres (9,67 m) de rayon jusqu'au point N; de ce point N, dans une direction sud-est, sur une distance de neuf mètres et cinquante-neuf centimètres (4,59 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-un mètres et quatre-vingts centimètres (81,80 m) de rayon jusqu'au point M; puis de là, dans une direction sud, vingt-cinq degrés, quatre minutes est (S. 25°4'E.), sur une distance de quarante-trois mètres et quatre-vingt-treize centimètres (43,93 m) jusqu'au point L; de ce point L, dans une direction sud, sur une distance de vingt-deux mètres et un centimètre (22,01 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de seize mètres et cinquante-quatre centimètres (16,54 m) de rayon jusqu'au point K; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, soixante-cinq degrés, cinquante-huit minutes ouest (N. 65°58'O.), sur une distance de huit mètres et neuf centimètres (8,09 m) jusqu'au point T; de ce point T, dans une direction nord, sur une distance de dix-sept mètres et quatorze centimètres (17,14 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de dix mètres et cinq centimètres (10,05 m) de rayon jusqu'au point U; puis de là, dans une direction nord, vingt-cinq degrés, quatre minutes ouest (N. 25°04'O.), sur une distance de quarante-trois mètres et quatre-vingt-treize centimètres (43,93 m) jusqu'au point V; de ce point V, dans une direction nord, sur une distance de dix mètres et trente-cinq centimètres (10,35), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-huit mètres et trente centimètres (88,30 m) de rayon jusqu'au point W; puis de là, dans une direction nord, sur une distance de sept mètres et cinquante et un centimètres (7,51 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de seize mètres et dix-sept centimètres (16,17 m) de rayon

jusqu'au point X; de ce point X, dans une direction nord, huit degrés, quinze minutes est (N. 8°15'E.), sur une distance de six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) jusqu'au point Y; puis de là, dans une direction nord, sur une distance de quatre mètres et quarante-vingt-un centimètres (4,81 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatorze mètres et quatre-vingt-six centimètres (14,86 m) de rayon jusqu'au point Z; de ce point Z, dans une direction sud, soixante-dix-sept degrés, dix-sept minutes est (S. 77°17'E.), sur une distance de six mètres et quatre-vingt-huit centimètres (6,88 m) jusqu'au point Q, point de départ. Ladite parcelle de terrain contenant une superficie de cinq cent quatre-vingt-sept mètres carrés (587 m²).

Fabrique de Cap-Santé — Parcelle IV

Cette quatrième parcelle de terrain est formée d'une partie du lot cent vingt (ptie 120) et est bornée au nord par une partie du lot 120, au nord-est et à l'est par un ancien chemin (sans désignation cadastrale), au sud et au sud-ouest par le lot 136-A-2, et à l'ouest par une partie du lot 130. Ce terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, savoir: en partant d'un point Z, lequel point Z est plus amplement décrit dans la parcelle III de la présente description technique; de là, dans une direction sud, sur une distance de quatre mètres et quatre-vingt-un centimètres (4,81 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatorze mètres et quatre-vingt-six centimètres (14,86 m) de rayon jusqu'au point Y; de ce point Y, dans une direction sud, huit degrés, quinze minutes ouest (S. 8°15'O.), sur une distance de six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) jusqu'au point X; puis de là, dans une direction sud, sur une distance de sept mètres et cinquante et un centimètres (7,51 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de seize mètres et dix-sept centimètres (16,17 m) de rayon jusqu'au point W; de ce point W, dans une direction sud-est, sur une distance de dix mètres et trente-cinq centimètres (10,35 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-huit mètres et trente centimètres (88,30 m) de rayon jusqu'au point V; puis de là, dans une direction sud, vingt-cinq degrés, quatre minutes est (S. 25°04'E.), sur une distance de quarante-trois mètres et quatre-vingt-treize centimètres (43,93 m) jusqu'au point U; de ce point U, dans une direction sud, sur une distance de dix-sept mètres et quatorze centimètres (17,14 m), distance mesurée le long d'un arc de cercle de dix mètres et cinq centimètres (10,05 m) de rayon jusqu'au point T; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, soixante-cinq degrés, cinquante-huit minutes ouest (N. 65°58'O.), sur une distance de seize mètres et soixante-quatre centimètres (16,64 m) jusqu'au point a; de ce point a, suivant le

sommet de la falaise, dans une direction nord, trente-huit degrés, quatorze minutes ouest (N. 38°14'O.), sur une distance de treize mètres et quatre-vingt-dix centimètres (13,90 m) jusqu'au point b; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, douze degrés, trente-cinq minutes est (N. 12°35'E.), sur une distance de dix mètres et quarante centimètres (10,40 m) jusqu'au point c; de ce point c, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, trente-trois degrés, cinquante-deux minutes ouest (N. 33°52'O.), sur une distance de quatorze mètres et treize centimètres (14,13 m) jusqu'au point d; puis de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, vingt-sept degrés, vingt-six minutes ouest (N. 27°26'O.), sur une distance de dix-sept mètres et cinquante centimètres (17,50 m) jusqu'au point e; de ce point e, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, cinquante-neuf degrés, deux minutes ouest (N. 59°02'O.), sur une distance de six mètres et quatre-vingt-six centimètres (6,86 m) jusqu'au point f; puis de là, dans une direction nord, six degrés, une minute ouest (N. 6°01'O.), sur une distance de trente mètres et quarante centimètres (30,40 m) jusqu'au point g; de ce point g, dans une direction sud, soixante-dix-sept degrés, dix-sept minutes est (S. 77°17'E.), sur une distance de trente et un mètres et dix-sept centimètres (31,17 m) jusqu'au point Z, point de départ. Ladite parcelle de terrain contenant une superficie de deux mille quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés (2 099 m²).

Fabrique de Cap-Santé — Parcelle V

Cette cinquième parcelle de terrain est formée d'une partie du lot cent trente (ptie 130) et est bornée au nord et à l'ouest par une partie du lot 130, à l'est par une partie du lot 120, et au sud-ouest par le lot 136-A-2. Ce terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, savoir: en partant d'un point f, lequel point f est plus amplement décrit dans la parcelle IV de la présente description technique; de là, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, cinquante-neuf degrés, deux minutes ouest (N. 59°02'O.), sur une distance de un mètre et vingt et un centimètres (1,21 m) jusqu'au point h; de ce point h, en suivant le sommet de la falaise, dans une direction nord, quarante-deux degrés, vingt-huit minutes ouest (N. 42°28'O.), sur une distance de huit mètres et quatre-vingt-trois centimètres (8,83 m) jusqu'au point i; puis de là, dans une direction nord, quatre degrés, cinq minutes est (N. 4°05'E.), sur une distance de dix-sept mètres et trente-cinq centimètres (17,35 m) jusqu'au point j; de ce point j, dans une direction nord, quatre-vingt-trois degrés, cinquante-neuf minutes est (N. 83°59'E.), sur une distance de trois mètres et dix-huit centimètres (3,18 m) jusqu'au point k; puis de là, dans une direction sud, six degrés, une minute est (S. 6°01'E.), sur une distance de vingt-

quatre mètres et quatre-vingt-onze centimètres (24,91 m) jusqu'au point f, point de départ. Ladite parcelle de terrain contenant une superficie de cent six mètres carrés (106 m²).

Contenant une superficie totale de dix-sept mille quatre mètres carrés (17 004 m²).

Toutes les dimensions de la présente description technique sont dans le système international (SI) et toutes les directions sont conventionnelles.

Québec, le 22 août 1986

La ministre des Affaires culturelles,
LISE BACON

227

Affaires municipales

Divers

Rémunérations minimales et maximales pour les élus municipaux

Avis est donné, conformément aux articles 98 et 103 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et 65.5 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), que le résultat du calcul prévu par les articles 97 du Code municipal et 65.4 de la Loi sur les cités et villes applicable pour l'exercice 1986 est de 4,4 %.

En vertu des articles 97 et 103 du Code municipal et des articles 65.4 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes, les montants d'argent prévus par les articles 94 à 96 et 103 du Code municipal et par les articles 65 à 65.2 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes sont augmentés en les multipliant par le pourcentage mentionné à l'alinéa précédent:

1. Le montant prévu au paragraphe 1 du premier alinéa des articles 94 du Code municipal et 65 de la Loi sur les cités et villes devient par conséquent 0,950 \$.
2. Celui prévu au paragraphe 2 du premier alinéa des articles 94 du Code municipal et 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,853 \$.
3. Celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,528 \$.
4. Celui prévu au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,230 \$.

5. Celui prévu au paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,095 \$.

6. Celui prévu au paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,006 \$.

7. Celui prévu au paragraphe 1 du troisième alinéa des articles 95 du Code municipal et 65.1 de la Loi sur les cités et villes et au premier alinéa des articles 96 du Code municipal et 65.2 de la Loi sur les cités et villes devient 2,035 \$.

8. Celui prévu au paragraphe 2 du troisième alinéa des articles 95 du Code municipal et 65.1 de la Loi sur les cités et villes et au deuxième alinéa des articles 96 du Code municipal et 65.2 de la Loi sur les cités et villes devient 679 \$.

9. Celui prévu au paragraphe 1 du premier alinéa des articles 103 du Code municipal et 65.11 de la Loi sur les cités et villes devient 67 859 \$.

10. Celui prévu au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 103 du Code municipal devient 22 623 \$.

Québec, le 20 août 1986

Le ministre des Affaires municipales,
ANDRÉ BOURBEAU

225

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Archambault

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-40 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Remplacer: le lot 1-28 et une partie du lot 1-27 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Cadastre: Archambault, canton d'
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274787

228

Village d'Arthabaskaville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mars 1985

Remplacer: une partie des lots 295 et 296 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mars 1985

Cadastre: Arthabaskaville, village d'
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville d'Arthabaska

Québec, le 19 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276212

228

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36 et 37 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 14E-9, 14E-11, 14E-12, 14F-6, 14F-7, 15A-8, 15A-9, 15D-1, 15G-1 à 15G-3, 15G et une partie des lots 15A-10, 14E, 14F, 15A et 15D du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277067

228

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4A-15 du rang XIV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Remplacer: les lots 4A-11, 4A-11-1 et 4A-11-2 du rang XIV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277038

228

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 115-196, 115-197, 115-198 et 115-199 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Remplacer: les lots 115-175 à 115-180 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273205

228

Canton de Blandford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-14 du rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Ajouter: le lot 15-262 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: les lots 15-113, 15-114 et une partie des lots 15-117, 16-5 et 16-10 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Blandford, canton de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: village de Manseau

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277388

228

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1466 à 1471 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 187 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Lac-Brome

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
278011

228

Village du Canton-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 32-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: le lot 32-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Canton-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276878

228

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7B-28 à 7B-34, 8A-81 à 8A-99 du rang VIII S.O.C.S., 7A-288 à 7A-292, 7B-221 à 7B-255 et 8A-193 à 8A-219 du rang IX S.O.C.S. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985.

Remplacer: 7B-17, 7B-26, 7B-26-1, 8A-24-1 et une partie des lots 8A-23, 8A-24, 8A-80 du rang VIII S.O.C.S. et les lots 7A-249 à 7A-252, 7B-168, 7B-169, 7B-172, 7B-174, 7B-202 à 7B-215, 8A-140, 8A-144, 8A-185 et une partie des lots 7B-219, 7B-220, 8A-186 du rang IX S.O.C.S. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277740

228

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 32-213 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: le lot 32-193 et la partie restante du lot 32-192 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
278192

228

Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 47 et 48 du 8^e rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 février 1985

Remplacer: deux parties du lot 22 du 8^e rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 février 1985

Cadastre: Franklin, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: Franklin

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274997

228

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 32 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Remplacer: le lot 12B-1 et une partie du lot 12B du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 9 mai 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277883

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17C-63 du rang V en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Remplacer: le lot 17C-48 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 6 mai 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276366

Canton de Labarre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1A-458 du rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 1A-371, 1A-372 du rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Cadastre: Labarre, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277595

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 282-585, 282-587, 282-590, 282-602, 282-606 et 282-610 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Ajouter: les lots 282-588, 282-589, 282-603, 282-604, 282-607, 282-608 et 282-611 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Remplacer: les lots 282-532, 282-536, 282-537, 282-546 282-554 et 282-584 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600905

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1007-35 à 1007-37 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Remplacer: les lots 1007-9, 1007-10 et une partie des lots 1007-12, 1007-6-3, 1007-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601897

Canton de Laval

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots A&B-93 et A&B-98 du bloc A&B en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Laval, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: la ville de Forestville

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
267718

228

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 144-104 et 145-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 144-87 à 144-90, 145-54 à 145-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601796

228

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 144-102 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Ajouter: le lot 144-101 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot 144-86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601789

228

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 139-68 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot 139-54 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601787

228

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 488-21 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 janvier 1985

Remplacer: le lot 488-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 janvier 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601168

228

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 348-762 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: les lots 348-543-1, 348-587-1, 348-587-2, 348-588-1, 348-587 et une partie des lots 348-588-2, 348-543 et 348-588 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276557

228

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 348-763, 348-764 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 348-551, 348-552, 348-692 et 348-693 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275598

228

Canton de Manicouagan

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 24A-24-9 du rang Manicouagan en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Manicouagan, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Pointe-Label

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276886

228

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5102 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Remplacer: une partie du lot 33 et la partie restante du lot 33-71 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600962

228

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4740-651 à 4740-654 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1985

Remplacer: les lots 4740-591 à 4740-596 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601889

228

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 151-3 à 151-5 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601991

228

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-487 et 69-488 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 69-473 et 69-486 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601743

228

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19-241 à 19-243 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: les lots 19-122 à 19-124, une partie du lot 19-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601521

228

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19-237 à 19-240 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: les lots 19-89 à 19-92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601181

228

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 610-40 à 610-42 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 avril 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277479

228

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 166-149 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Remplacer: les lots 166-28, 166-29, 166-30 et une partie des lots 166-31, 166-32, 166-33 et 166-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277348

228

Canton de Palmarolle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les blocs 108 et 109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Ajouter: une partie du lot 71 du village de Palmarolle annulée par erreur le 8 mars 1982 en vertu de l'article 2174a du Code civil est remise en vigueur et le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Remplacer: une partie des blocs 20, 22; une partie des lots 71 et 75 du village de Palmarolle en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Cadastre: Palmarolle, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Palmarolle

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271752

228

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-304 à 133-306 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Remplacer: les lots 133-300 à 133-303 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602035

228

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 2241A en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Pierre)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272512

228

Village de Richelieu

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 55-110 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 55-85 et 55-86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Cadastre: Richelieu, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Richelieu

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277789

228

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-1041 et 134-1042 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Remplacer: les lots 134-220, 134-221, 134-236, 134-237 et une partie des lots 134-219, 134-222, 134-235 et 134-238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600758

228

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 108-670 et 108-671 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Remplacer: les lots 108-653 à 108-655 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602078

228

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7-41 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Remplacer: le lot 7-33 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601456

228

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-997 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1985

Remplacer: les lots 141-213-1, 141-213-2, 141-213-4, 141-214-1, 141-214-2, 141-214 à 141-216 et une partie

du lot 141-213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274642

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 84-391 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 84-204, 84-205, 84-206-11, 84-234-1 et une partie des lots 84-206, 84-234 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272887

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 125-1461, 125-1462, 307-193 et 307-194 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1985

Remplacer: les lots 125-1320 et 307-162 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276280

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 555 et 556 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: les lots 76-291, 76-292 et une partie du lot 76 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276164

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 94-368 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 94-172 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 9 mai 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276748

Paroisse de Saint-Célestin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 377 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 181-31, 181-32, 182-33, 182-34, 181 et 182 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985.

Cadastre: Saint-Célestin, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: village d'Annville

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277099

228

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 391-108, 391-109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Remplacer: les lots 391-36 à 391-38 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: village de Melocheville

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276549

228

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 391-110 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Remplacer: le lot 391-34 et une partie du lot 391-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: village de Melocheville

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275781

228

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 433 et 434 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 404 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272841

228

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 395 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1985

Remplacer: le lot 165-71 et une partie du lot 165 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 avril 1985

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Saint-Étienne-de-Lauzon

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277592

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 48-404 à 48-406 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Remplacer: les lots 48-347 et 48-348 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602127

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 131-287 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mars 1985

Remplacer: une partie du lot 131-273 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mars 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 19 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601502

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-45 et 64-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: le lot 63-28-2 et une partie des lots 63-27-2, 63-27, 63-28, 64-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985.

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 6 mai 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276584

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 43-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 décembre 1984

Remplacer: les lots 43-32 à 43-34, 43-66 et une partie des lots 43-31, 43-35, 43-37, 43-65 et 43-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273072

Paroisse de Saint-François

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2380 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 1604, 1610, 1612 et 1613 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Saint-François, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: Saint-François-Ouest

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276969

228

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 175-343 à 175-407 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 175-244 à 175-246, 175-248 à 175-270 175-272, 175-280 à 175-288, 175-299, 175-300, 175-324 à 175-328, une partie du lot 175-323 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601948

228

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-182 à 132-193 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1985

Remplacer: les lots 132-10, 132-11 et une partie des lots 132-9 et 132-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277337

228

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1211 à 1215 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Remplacer: les lots 1199 à 1205 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277783

228

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 599 et 600 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: le lot 15-442, une partie des lots 15-441, 15-443 et 15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985.

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601007

228

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Remplacer: les lots 205-45 à 205-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602089

228

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 672, 673 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Remplacer: les lots 89-52, 89-54-1, 89-56-2, 89-57, 90-55-2, 90-56, 90-57-1, 90-58-11, 91-29, 91-30-8, 91-31-1 et une partie des lots 89-54, 89-56, 90-55, 90-57, 90-58, 91-30, 91-31, 89, 90, 91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270797

228

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 278-371, 278-372 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: 278-368, 278-369 et une partie du lot 278-256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276433

228

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 318-82 à 318-91, 320-96 à 320-111 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 décembre 1984

Remplacer: les lots 318-58, 318-59, 318-67 à 318-72, 318-74, 318-81, 320-55 à 320-58, 320-71 à 320-74 et 320-82 à 320-89 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 décembre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600883

228

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2643-2621 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1985

Remplacer: les lots 2643-394 à 2643-397, 2643-397A, 2643-398 et 2643-399 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1985.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601814

228

Paroisse de Saint-Malachie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 631-117 à 631-119 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Remplacer: le lot 631-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1985

Cadastre: Saint-Malachie, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: village d'Ormstown

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275838

228

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 675-164 à 675-166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Remplacer: les lots 675-113 à 675-115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602166

228

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-562 et 28-563 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 28-221-2, 28-221, 28-227, 28-255, 28-263 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1985

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermitte, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Charlemagne

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601382

228

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Le lot 34 est annulé et intégré au lot 35 qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 9 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601453

228

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 17-16 à 17-18 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mars 1985

Remplacer: le lot 17-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mars 1985

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601537

228

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 792-95 à 792-102, 793-102 à 793-104, 794-146, 794-147, 794-178 à 794-195, 794-200 à 794-209 et 795-5 à 795-7 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600633

228

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 364-1087, 365-496, 365-497 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1985

Remplacer: les lots 364-1013 à 364-1020, une partie des lots 364-1005 à 364-1012, 364-1027, 365-351 à 365-355 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 février 1985.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600485

228

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 421-321 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 421-172, 421-173, 421-174, et la partie restante des lots 421-175, 421-176, 421-177 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 30 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601724

228

Ville de Sherbrooke (quartier Centre)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 1, 15 et 16 de ce cadastre et une partie du lot 993 du cadastre de la ville de Sherbrooke (quartier Nord) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1984.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Centre)
 Division d'enregistrement: Sherbrooke
 Municipalité: la ville de Sherbrooke
 Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 273259
 273811

Ville de Sherbrooke (quartier Sud)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1576, 1581 à 1584 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Remplacer: les lots 1018 à 1021, une partie des lots 5-38, 5, 959 à 963, 965, 966, 1022 et la partie restante du lot 958 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)
 Division d'enregistrement: Sherbrooke
 Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 272870

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6A-302 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985

Remplacer: les lots 6A-31 à 6A-34 et une partie du lot 6A-30 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1985.

Cadastre: Shipton, canton de
 Division d'enregistrement: Richmond
 Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 277765

Canton de Stanbridge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1875-26 et 1875-27 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: le lot 1875-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Stanbridge, canton de
 Division d'enregistrement: Missisquoi
 Municipalité: la ville de Bedford

Québec, le 6 mai 1985.

228

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 277212

Canton de Stratford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots B-1 à B-4 du rang I Nord-Est en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1985

Cadastre: Stratford, canton de
 Division d'enregistrement: Wolfe
 Municipalité: canton de Stratford

Québec, le 30 avril 1985.

228

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 277889

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: le lot 284-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 6 mai 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276300

228

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine, à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale d'Abitibi-Ouest

Dans la municipalité de Macamic, paroisse:
Région 08, district 88

L'ancienne route 111, de la limite avec le village Macamic à l'intersection avec la route 111, vis-à-vis les lots 20 et 21 rang III et 19, 18 et 17 rang IV, sur une longueur approximative de 2 482 mètres.

Circonscription électorale de Gatineau

Dans la municipalité de Aumond:
Région 07, district 76

Quatre (4) sections de l'ancienne route 107: vis-à-vis les lots 41, 40, 39, 38, et 37 du rang V et les lots 39 et 38 du rang IV, sur une longueur approximative de 1 230 mètres; vis-à-vis les lots 27 et 26 du rang IV et le lot 26 du rang V, sur une longueur approximative de 360 mètres; vis-à-vis les lots 22A, 23 et 24 du rang V, sur une longueur approximative de 683 mètres; vis-à-vis le lot 17 du rang III, sur une longueur approximative de 293 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville

Dans la municipalité de Saint-Césaire, ville:
Région 6-2, district 53

Section de la rue Saint-Paul, vis-à-vis les lots P-476, P-474, 575, 158, 598, 150 et 149, sur une longueur approximative de 332 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine, à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Labelle

Dans la municipalité de Beaux-Rivages:
Région 07, district 76

Section de l'ancienne route 11 Nord « Carrière », vis-à-vis les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du rang B (canton de Campbell), sur une longueur approximative de 2 773 mètres.

Circonscription électorale de Lotbinière

Dans la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, paroisse:
Région 04, district 33

Section de la rue Durand (ancienne route 3), vis-à-vis les lots 145, 144, 142, P140, 138, P134 et 133, sur une longueur approximative de 1 100 mètres; section de la rue Beauchemin (ancienne route 3), vis-à-vis les lots 40, 39, 36, 34, 33, 31, 28, P28, 25, 26, 23 et 22, sur une longueur approximative de 945 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia

Dans la municipalité de Sayabec:
Région 01, district 07

Section de la route Pouliot, vis-à-vis les lots 491 et 492 du rang II, seigneurie du lac Matapédia, sur une longueur approximative de 1 609 mètres; section de la route Smith, vis-à-vis les lots 90A et 90B du rang Nord-Est, canton d'Awantjijhs, sur une longueur approximative de 2 797 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine, à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Rimouski

Dans la municipalité d'Esprit-Saint:
Région 01, district 07

Section de la route 2^e Rang Ouest, vis-à-vis le lot 1 du rang II, canton de Laroche et canton de Biencourt, sur une longueur approximative de 1 609 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père:
Région 01, district 07

Section de la route du Quai, vis-à-vis les lots 21 et 25 du rang I, seigneurie de Lessard, sur une longueur approximative de 747 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Fabien:
Région 01, district 07

Section de la route Cloutier, vis-à-vis les lots 347, 348, rang II, sur les lots 400, 401, et rang III, les lots 399 et 398, seigneurie Nicolas Rioux, sur une longueur approximative de 2 083 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Luce, paroisse:
Région 01, district 07

Section de la route Carrier, vis-à-vis les lots 19 et 20 du rang I, seigneurie Lepage-Thibierge et Fief Pachot, sur une longueur approximative de 2 494 mètres.

Circonscription électorale de Rivière-du-Loup

Dans la municipalité de Witworth, canton N.O.:
Région 01, district 08

Section du chemin Taché, vis-à-vis les lots partie 3, partie 2 et partie 1, sur une longueur approximative de 580 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine, à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Dans la municipalité d'Alembert SD:
Région 08, district 85

Section de l'ancienne route 46, vis-à-vis les lots 15, 16, 17, 18 et 19 du rang Ouest et les lots 19, 20, 21 et 22 du rang Est du canton de Dufresnoy, sur une longueur approximative de 1 587 mètres.

Dans la municipalité de Laforce SD:
Région 08, district 83

Section du chemin des 5^e et 6^e Rangs, vis-à-vis les lots 30 - 31 - 32 - 33 - 34 et 35, sur une longueur approximative de 3 080 mètres.

Circonscription électorale de Verchères

Dans la municipalité de Saint-Denis, paroisse:
Région 6-1, district 51

Section du chemin du 4^e au 5^e Rang, de son intersection avec le chemin du rang 4^e Rang Est en direction sud-est, vis-à-vis les lots 638 et 639, rang IV, sur une longueur approximative de 328 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application des critères (3 et 4) de la directive ministérielle à cet effet. C'est-à-dire: « Chemin d'intérêt local ayant fait l'objet d'une entente avec la municipalité ».

Circonscription électorale de Shefford

Dans la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, paroisse:
Région 6-1, district 39

Une section du chemin Roy, vis-à-vis les lots 290, 293 du rang IX, sur une longueur approximative de 386 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Châteauguay

Dans la municipalité de Delson, ville:
Région 6-2, district 67

Section du chemin Montée-des-Bouleaux, vis-à-vis les lots P-142, P-141 et P-150, sur une longueur approximative de 1 690 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville

Dans la municipalité de Marieville, ville:
Région 6-2, district 53

Section de la rue Desrosiers, vis-à-vis les lots P-161, P-159 B-3, 159 B-3-15, 159 B-3-13, 159 B-3-14, 159 B-3-8, 159 B-3-7, 159 B-3-6, 159 B-3-1, 159 B-3-2, 159 B-2, 159 B-1 et 159-A, sur une longueur approximative de 568 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Maurice

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse:
Région 04, district 32

La rue Ducharme et le nouveau raccordement à la route 157, de son intersection avec la route 157 en direction sud, vis-à-vis les lots P-539 et P-540 N.-S. du rang Saint-Louis, côté nord-ouest, sur une longueur approximative de 1 150 mètres.

Dans la municipalité de Shawinigan-Sud, ville:
Région 04, district 32

Le nouveau raccordement de la route Ducharme avec la route 157, sur le lot P-170, rang Saint-Michel côté sud-est, sur une longueur approximative de 11 mètres.

Québec, le 29 août 1986

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

226

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Cimetière de l'Est de Montréal

Avis est par les présentes, donné que la corporation «Cimetière de l'Est de Montréal», constituée par le chapitre 88 des lois de 1916, tel que modifié par le chapitre 121 des lois de 1978, déposera aussitôt que possible devant le Parlement du Québec, un projet de loi d'intérêt privé afin d'apporter des modifications à sa charte ayant pour objet:

1. Un changement de nom corporatif pour s'appeler désormais « Le repos Saint-François d'Assise »;
2. L'utilisation des versions et traductions suivantes de son nom corporatif: « St-Francis of Assisi rest haven » et « Il riposo San Francesco d'Assisi »;
3. De donner le bénéfice à la corporation de la compensation prévue par la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail, cette dernière agissant à titre de fabrique de paroisse.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé devrait en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 4 septembre 1986

47685

Le procureur,
ME JEAN BERNARD BENOÎT

Ville de Rosemère

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Rosemère présentera un projet de loi d'intérêt privé, ayant notamment pour objet:

1. De ratifier et valider une vente d'immeuble par défaut de paiement de taxes qui a été effectuée par la ville de Rosemère, le 31 août 1970, et qui concerne une partie du lot originaire 236 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, maintenant désignée comme partie 979 et ses subdivisions, alors que la désignation de l'immeuble ainsi vendu n'était pas conforme aux prescriptions de l'article 2168 du Code civil.

Afin d'écartier tout doute quant à la validité de l'acte de vente et/ou de l'adjudication relativement à l'immeuble visé et afin qu'il soit conféré à leurs propriétaires un bon et valable titre.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 29 août 1986

47651

Les procureurs,
MCDUGALL, CARON

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1277-8478 LES PLACEMENTS NORMAND INC.	1986 08 11	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: LES PLACEMENTS J.N.L. INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

223

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de la ville de Terrebonne

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Philippe Grenon, administrateur, 664, rue Mathieu, Terrebonne, QC, J6W 2X4; monsieur Claude Morin, fonctionnaire fédéral, 245, boulevard des Braves, Terrebonne, QC, J6W 3H6; monsieur Robert Arcand, représentant d'assurances-vie, 600, rue Vaillant, Terrebonne, QC, J0N 1N0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Terrebonne, district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

47702

Office municipal d'habitation de Saint-Alexis-de-Montcalm

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean Marsolais, commerçant, 3, rue Liard, Saint-Alexis-de-Montcalm, QC, J0K 1T0; monsieur Guy Allard, agriculteur, 117, rang Grande-Ligne, Saint-Alexis-de-Montcalm, QC, J0K 1T0; monsieur Marcel Clermont, agriculteur, 340, rang Grande-Ligne, Saint-Alexis-de-Montcalm, QC, J0K 1T0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Alexis-de-Montcalm, district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

47703

Office municipal d'habitation de Saint-Isidore

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Benoît Guillemette, directeur général, 103, route Coulombe, Saint-Isidore, QC; monsieur Gérard Larochelle, mécanicien, 120, rue des Pinsons, Saint-Isidore, QC; monsieur René Allen, enseignant, 101, rue des Hiboux, Saint-Isidore, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Isidore, district judiciaire de Dorchester.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

47705

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 16 juillet 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Antoine St-Aubin, retraité, 34, rue Théorêt, Saint-Joseph-du-Lac, QC, J0N 1M0; monsieur Lucien Giguère, retraité, Saint-Joseph-du-Lac, QC, J0N 1M0; monsieur Paul-Yvon Lauzon, directeur, 737, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, QC, J0N 1M0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

47707

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation de Saint-Mathias

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin

1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Pierre Bélisle, administrateur, 585, Bellerive, Saint-Mathias, QC, J0L 2G0; madame Lise Ouellet, ménagère, 16, rue Besset, Saint-Mathias, QC, J0L 2G0; monsieur Claude Raymond, représentant, 7, rue Franchère, Saint-Mathias, QC, J0L 2G0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Mathias, district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

47708

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation Saint-Félix-d'Otis

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean-Marie Claveau, fonctionnaire, 570, rue Claveau, Saint-Félix-d'Otis, QC; monsieur Jacques Mercier, directeur caisse, 200, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, QC; monsieur Bertrand Boudreault, secrétaire-trésorier, 123, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, district judiciaire de Chicoutimi.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

47704

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

Office municipal d'habitation Saint-Joseph-de-Sorel

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Étienne Deguise, opérateur, 318, rue Bouvier, appartement 6, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 3V4; monsieur Georges-Étienne Pontbriand, peintre, 400, rue Rivard, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 3V4; monsieur Fernand Pagé, électricien, 128, rue Pie-X, Saint-

Joseph-de-Sorel, QC, J3R 3X8; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel, district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

47706

ASSOCIATION DES NEUROLOGUES DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 24 septembre 1985, autorisé SYNDICAT PROFESSIONNEL DES NEUROLOGUES DU QUÉBEC à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES NEUROLOGUES DU QUÉBEC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 8 août 1986.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD

1298-1809

47728

Office municipal d'habitation ville Saint-Pierre

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 25 juin 1986, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Roger Jolicoeur, maire, 17, 7^e Avenue, ville de Saint-Pierre, QC; monsieur Yvon Boyer, conseiller, 130, 4^e Avenue, ville de Saint-Pierre, QC; monsieur Gérard Goyette, directeur général, 130, rue Richmond, ville de Saint-Pierre, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de ville de Saint-Pierre, district judiciaire de Montréal.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

47709

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000318-855
760-18-000020-868

FLEURETTE LALONDE, ménagère, 23 A, Narcisse, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre JEAN-MAURICE BARRETTE, 117, Centre Victoria, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Un immeuble situé à Salaberry-de-Valleyfield, au numéro d'immeuble 117, rue Victoria, et composé comme suit:

1. Le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro cinq (5-2) du cadastre officiel de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, avec bâtisses dessus construites.
2. Une partie du lot numéro trois de la subdivision du lot numéro cinq du susdit cadastre officiel de la ville de

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE L'ESTRIE

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 24 juillet 1986, autorisé ASSOCIATION DES PRINCIPAUX DE L'ESTRIE à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE L'ESTRIE ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 7 août 1986.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD

1324-3340

47686

Salaberry-de-Valleyfield, mesurant ladite partie environ 14 pieds de largeur le long de la rue des Érables par la profondeur dudit lot 5-3; et contenue dans les bornes suivantes; vers le nord-ouest par le lot no 5-2 ci-dessus décrit; vers le sud-est par le lot no 5-3 partie; et vers le sud-ouest par la rue des Érables, avec bâtisses dessus construites.

La mise à prix est fixée à 11 258,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LEDUC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 août 1986

47652

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 755-02-000004-858
760-18-000012-865

SERVICES SANITAIRES Y.R. & R. LEFORT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au numéro 849, des Carrières, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3P 2P1, district d'Iberville, partie demanderesse, contre GUY R. PRÉVOST, domicilié et résidant au 430, rang Saint-Charles, Saint-Chrysostome, JOS 1R0, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Huntingdon, mis en cause.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Chrysostome, division d'enregistrement d'Huntingdon, comprenant:

1. Le lot 170 C au Quatrième Rang du canton d'Havelock, borné au nord par les terres du Cinquième Rang, canton d'Havelock, au sud-est par le lot 170 b (ruisseau entre 170 c et 170 b), à l'ouest par le lot 171 b, superficie; 10 acres.

2. Le lot 171 b au Quatrième Rang du canton d'Havelock; borné au sud par le lot 171 a, à l'est par les lots 171 b et 171 c; mesurant 15 chaînes de largeur en front par 28 chaînes et 40 chaînons de profondeur; superficie: environ 42 acres, 2 roods et 16 perches.

3. Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Chrysostome, connu et désigné comme étant partie du lot originaire numéro deux cent six o (206-o), Cinquième Rang des terres concédées du canton d'Havelock, de forme irrégulière (triangle); bornée en front, vers le nord-ouest, par le rang Saint-Charles; d'un côté, vers l'est, par partie du lot originaire deux cent six o (ptie 206-o), propriété de Yvon Bilodeau; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par un ruisseau séparant la propriété d'avec le lot originaire deux cent six p; avec numéro d'immeuble 430, rang Saint-Charles, à Saint-Chrysostome, JOS 1R0.

Sauf et à distraire:

1. La partie appartenant à monsieur Réginald Bourdeau; bornée et décrite comme suit: vers le nord par le chemin Saint-Charles, mesurant dans cette limite trois cents pieds (300,00 pi), vers l'est, par le lot 206-A appartenant à ce même monsieur Bourdeau, mesurant dans cette limite quatre cent cinquante pieds (450,0 pi) et plus ou moins, vers le sud par partie du lot 260-o appartenant à Gaétan Lanoue, mesurant dans cette limite cent trente pieds (130,0 pi), vers l'ouest par partie du lot 206 o appartenant à Gaétan Lanoue, mesurant dans cette limite quatre cent cinquante-cinq pieds (455,0 pi); le tout sans bâtisse.

2. La partie appartenant à monsieur Gaétan Lanoue; bornée et décrite comme suit: partant d'un point situé à trois cents pieds (300,0 pi) à l'ouest du coin nord-est dudit lot; de là, directement vers le sud, sur une distance de quatre cent cinquante-cinq pieds (455,0 pi); de là, en coupant directement vers l'est pour aller rejoindre la ligne est dudit lot, sur une distance de cent trente pieds (130,0 pi); de là, vers le sud en longeant la ligne est dudit lot, sur toute la profondeur dudit lot; de là, vers l'ouest en longeant la ligne sud dudit lot sur une distance de mille trois cents pieds (1 300,0 pi); de là, vers le nord sur une distance de mille sept cent cinquante pieds (1 750,0 pi), pour aller rejoindre la ligne nord dudit lot à un point situé à une distance de mille cinq cent cinquante pieds (1 550,0 pi). Bornée vers le nord par le chemin public (Saint-Charles) et par la partie dudit lot 206-o située au coin nord-est dudit lot appartenant à monsieur Gérald Bourdeau, vers l'est par le lot 206 a appartenant aussi à monsieur Bourdeau, vers le sud par les lots 170 d et 170 i appartenant à monsieur Patenaude et à monsieur Murray, et vers l'ouest par le résidu dudit lot 206-0 appartenant à monsieur Prévost lui-même.

Le tout sans bâtisse.

Superficie environ 74 acres (plus ou moins).

Toutes les mesures ci-dessus étant anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 26 418,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Huntingdon, 25, rue King, Huntingdon, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LEDUC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 août 1986

47653

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-02-000102-865
455-18-000008-860

ROGER DION & FILS INC., corporation légalement constituée, dont le siège social est situé au 115, rue Authier, Saint-Alphonse-de-Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre **PIERRE-YVES CHOINIÈRE**, faisant affaires sous les nom et raison sociale de **SERRES CHOINIÈRE ENR.**, résidant et domicilié sur la route rurale no 1 à Adamsville, district de Bedford, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, district de Bedford, province de Québec, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, connu et désigné comme étant composé de:

1. Une partie du lot six cent quarante-trois (643 ptie) au cadastre officiel du canton de Farnham, mesurant cinq cent soixante pieds (560 pi) dans ses lignes nord et sud, par trois cents pieds (300 pi) dans ses lignes est et

ouest; bornée, ladite partie du lot, comme suit: au nord, à l'est et au sud par d'autres parties du lot 643, à l'ouest par partie du lot 643 vendue à SM par acte enregistré sous le numéro 138039. La ligne nord de la susdite partie de lot est parallèle à et située à une distance de trois cent quatre-vingt-cinq pieds (385 pi) au sud de la ligne nord du lot 643.

2. Une partie du lot six cent quarante-trois (643 ptie) au susdit cadastre, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur, par cinq cent soixante pieds (560 pi) de profondeur; bornée, ladite partie de lot, à l'ouest par partie du lot 643 vendue à SM par acte enregistré à Brome sous le numéro 132921, au nord, à l'est et au sud par d'autres parties du lot 643. Le coin nord-ouest de ladite partie du lot est situé à six cent quatre-vingt-cinq pieds (685 pi) au sud du point de rencontre de la ligne nord du lot 643, avec la ligne est du chemin public appartenant à SM par acte enregistré sous le numéro 132921, et la ligne nord de ladite partie du lot est égale à la ligne nord du lot 643.

Avec bâtisses dessus y érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 071,60 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,12, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, Knowlton, 15, chemin Saint-Paul, le MERCREDI DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 8 septembre 1986

47729

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-6-849
755-18-17-864

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, partie demanderesse, contre JEAN LOUIS GINGRAS, 116, Bord-de-l'Eau, Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement d'Iberville, mis en cause.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Athanase:

a) Connu et désigné comme étant partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville, formant l'extrême partie nord-ouest de ce même lot et contenant trois cent treize pieds (313 pi) de largeur dans sa borne est, c'est-à-dire en allant du nord au sud, sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds (177 pi) dans sa ligne sud et de deux cent trente-trois pieds (233 pi) dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord par partie du lot numéro cinquante-deux (ptie 52) dudit cadastre, appartenant à monsieur Joseph Boucher ou représentants, à l'est et au sud par partie dudit lot 53 et à l'ouest, partie par le chemin public et partie par l'ancienne emprise dudit chemin ci-après décrite.

b) Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase, et composé de:

1. Une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville, mesurant deux cent vingt-quatre pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (224,79 pi) dans sa ligne nord; cent quatre-vingt-douze pieds et soixante-seize centièmes de pied (192,76 pi) dans sa ligne sud; soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (79,83 pi) dans sa ligne est; quatre-vingt-deux pieds et un centième de pied (82,01 pi) dans sa ligne sud-ouest; mesures anglaises, et bornée vers le nord et l'est par le résidu dudit lot numéro cinquante-trois (R-no 53); vers le sud par une partie du lot numéro cinquante-quatre (ptie 54) dudit cadastre; vers l'ouest par la partie ci-après décrite.

2. Une partie de l'ancien chemin public, sans numéro cadastral, adjacent à la partie du lot numéro cinquante-trois, ci-dessus décrite, de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-deux pieds et un centième de pied (82,01 pi) au côté nord-est; vingt-trois pieds et quatre centièmes de pied (23,04 pi) au côté nord; soixante-seize pieds et vingt-neuf centièmes de pied (76,29 pi) au côté

ouest, quarante pieds et soixante-neuf centièmes de pied (40,69 pi) au côté sud, mesures anglaises, et bornée à la façade, à l'ouest, par le chemin des Patriotes; au sud et au nord par une partie de l'ancien chemin public; et à l'est par la partie du lot numéro cinquante-trois ci-dessus décrite.

Avec les bâtiments y érigés portant le numéro d'immeuble 112, chemin Bord-de-l'Eau, Saint-Athanase d'Iberville, QC.

Évaluation municipale: 20 450,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 5 879,37 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 août 1986 47654

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001188-832
S. 560-18-000009-865

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, ès qualités de fiduciaire, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue University, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre GARAGE PAUL GAGNON LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à R.R. 4, Mont-Laurier, district de Labelle, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description des immeubles qui seront vendus est la suivante:

« 1. Un emplacement situé au coin du boulevard Paquette et de la rue Lortie en la cité de Mont-Laurier et composé:

a) des lots originaires numéros trois cent six, trois cent sept et trois cent huit (306, 307 et 308) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier;

b) d'une partie du lot numéro trois cent un (301 ptie) au cadastre officiel susdit, de figure trapézoïdale, mesurant quatre-vingt-un pieds et huit dixièmes de pied (81,8 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (85,5 pi) dans sa ligne est, quatre-vingts pieds (80 pi) dans la ligne sud et soixante-dix pieds et soixante-seize centièmes de pied (70,76 pi) dans sa ligne ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord par le résidu du lot numéro 301 faisant maintenant partie du boulevard Paquette, à l'est par le lot numéro 300, au sud par le lot numéro 308 et à l'ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 302, tous du cadastre officiel susdit;

c) d'une partie du lot numéro trois cent deux (302-ptie) au cadastre officiel susdit, de figure irrégulière, mesurant dans sa ligne nord successivement cinquante-neuf pieds et deux dixièmes de pied (59,2 pi) et vingt-deux pieds (22 pi), soixante-dix pieds et soixante-seize centièmes de pied (70,76 pi) dans sa ligne est, quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne sud et soixante-dix pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (70,54 pi) dans sa ligne ouest, bornée comme suit: au nord par le résidu du lot numéro 302 faisant maintenant partie du boulevard Paquette, à l'est par le numéro 301, au sud par le lot numéro 307 et à l'ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 304, tous du cadastre officiel susdit:

d) d'une partie du lot numéro trois cent quatre (304-ptie) au cadastre officiel susdit, de figure irrégulière, mesurant successivement neuf pieds (9 pi) dans sa ligne nord et cent quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (114,4 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-dix pieds et cinquante-quatre centièmes de pieds (70,54 pi) dans sa ligne est, cent vingt pieds (120 pi) dans sa ligne sud et trente-neuf pieds et soixante-quinze centièmes de pied (39,75 pi) dans sa ligne ouest, bornée comme suit: au nord et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 304 faisant maintenant partie du boulevard Paquette, à l'est par le lot numéro 302, au sud par le lot numéro 305 et à l'ouest part la rue Lortie, tous dudit cadastre.

e) d'une partie du lot trois cent cinq (305-ptie) au cadastre officiel susdit, de figure rectangulaire, mesurant quinze pieds (15 pi) dans ses lignes est et ouest et quarante-cinq pieds (45 pi) dans ses lignes nord et sud, bornée comme suit: à l'est par une partie du lot numéro 307, au sud par une partie du lot numéro 306, à l'ouest et au nord par le résidu dudit lot numéro 305, tous dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement et sans exception ni réserve, et notamment avec la servitude de vue et de non-construction en faveur du lot numéro 307 et de partie du lot numéro 304, du susdit cadastre, et contre le lot numéro 305 du susdit cadastre, ainsi que ces servitudes ont été établies dans un acte intervenu entre André Gauthier et Robert Bédard Auto Limitée, le dix-sept juillet 1981, et enregistré à Labelle sous le numéro 146199.

Le susdit emplacement est montré sur un certificat de localisation préparé par Philippe McKale, a.-g. en date du 10 juin 1981.

2. Un emplacement ayant front sur la rue Genier en la cité de Mont-Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent treize (313-ptie) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) dans ses lignes nord et sud et soixante-cinq pieds (65 pi) dans ses lignes est et ouest, bornée comme suit: au nord par la rue Genier, à l'est par la rue Labelle, au sud par le résidu du lot numéro 313 et à l'ouest par le lot numéro 314, tous du cadastre officiel susdit. »

La mise à prix est fixée à 104 068,47 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 29 août 1986

47665

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000839-843

CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE
MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses

d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1350, rue Gilford, Montréal, dit district, demanderesse, contre JEAN-PAUL LOISELLE, comptable retraité, résidant et domicilié au 304, rue Gérald, LaSalle, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front rue Sainte-Catherine Est, Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-est du lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-ptie N.-E. 89) des plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal, mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur et borné, vers le sud-est, par le lot 31-90 (rue Sainte-Catherine Est), vers le sud-ouest par la partie sud-ouest du lot 31-89, vers le nord-ouest par le lot 31-84 (ruelle), et vers le nord-est par le lot 31-88, tous dudit cadastre; avec toutes bâtisses y érigées, et notamment portant les numéros 3281 et 3283 de ladite rue Sainte-Catherine Est, dont le mur sud-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 11 100,00 \$, soit le montant déterminé par jugement de l'honorable juge Jean Guy Riopel en date du 25 août 1986, auquel a été ajouté le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUT ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 septembre 1986

47687

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002226-814
S. 200-18-000101-822

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demanderesse, contre MONSIEUR JEAN-GUY DUBEAU, menuisier, domicilié au 3050, rue Rhéaume, Beauport, province de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. La subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro dix-huit du rang Deux (18-24 rg 2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Edmond-de-Stonham, division d'enregistrement de Québec;
2. La resubdivision un de la subdivision numéro dix-neuf du lot originaire numéro dix-huit du rang Deux (18-19-1 rg 2) du susdit cadastre sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée à Québec, le 7 juin 1966, sous le numéro 628729, une autre servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec passée devant le notaire André Delage, le 12 novembre 1971, et enregistrée à Québec, le 22 novembre 1971, sous le numéro 706334 et une autre servitude en faveur de la Commission hydroélectrique enregistrée à Québec, le 26 novembre 1975, sous le numéro 824657. Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination, et sans limiter la généralité de ce qui précède les équipements suivants:

- 1) 1 caisse enregistreuse Sweda, modèle 301, série E 2722 1135806;
- 2) 1 comptoir lunch recouvert de Formica 29 pi 2 po × 24 pi × 34 pi h.;
- 3) 12 tabourets Trans-Canada Industries Inc., modèle 115A;
- 4) 1 machine à crème glacée molle, série G81115349;
- 5) 1 réfrigérateur à liqueur, modèle SM-15L;
- 6) 1 cabinet à crème glacée Universal Cooler, modèle 60 po;

- 7) 1 fontaine Universal Cooler (10 sections), modèle SS847;
- 8) 1 vitrine à desserts Canadian Kitchen modèle standard, série WDC-56-SC;
- 9) 1 comptoir 40 po × 30 po × 34 po h. en acier inoxydable avec évier de trempage;
- 10) 1 machine à café Bun-O-Matic, 3 carafes, modèle OL893;
- 11) 1 hotte de ventilation 11 pi 6 po × 33 po × 24 po h. acier inoxydable;
- 12) 1 ventilateur Exit Air 2 vitesses, modèle CX1818;
- 13) 1 système anti-feu Safety First, modèle ARS-30;
- 14) 1 friteuse double, modèle GP450, série F-701049;
- 15) 2 égouttoirs pour frites;
- 16) 1 plaque à rôtir pour hot-dog, modèle GP-511;
- 17) 2 plaques à rôtir, modèle GP-510;
- 18) 1 meuble 5 pi × 30 po h. en acier inoxydable avec dado de 16 po, 2 tiroirs réfrigérés et unités de réfrigération ¼ H.P., dessus en érable;
- 19) 1 table chauffante 4 pi × 30 po × 34 po h. avec 8 récipients;
- 20) 1 table à salade Canadian Kitchen 60 po, série 19-876;
- 21) 1 grille-pain Toastwell, modèle 220;
- 22) 1 grille-pain Astia Toastmaster, modèle 110;
- 23) 1 réfrigérateur Coca-Cola 2 portes, série 402710;
- 24) 1 hotte de ventilation 5 pi 6 po × 33 po × 24 po h. acier inoxydable;
- 25) 1 ventilateur Exit Air 1 vitesse, série CX1225;
- 26) 1 poêle de cuisine 36 po Garland, modèle standard, série 686.
- 27) 1 four à pizza baker Pride sur table, série 121337;
- 28) 1 lave-vaisselle; Mayer Diebel Ltd., modèle standard, série MDM500;
- 29) 1 table à vaisselle 8 pi × 30 po × 34 po h. acier inoxydable;
- 30) 1 table de travail 7 pi 6 po × 30 po × 34 po h. en forme de L, acier inoxydable;
- 31) 1 support à journaux Boni 72 po de long;
- 32) 1 caisse enregistreuse Sweda, série E 4121-1115382;
- 33) 1 congélateur à crème glacée Schaefer 60 po, série S-945-718W;
- 34) 1 balance Sanitary Scale Co., modèle 24S129, série 248 S 25;
- 35) 1 réfrigérateur à fruits et légumes 6 pi Pinnacle Fleetwood, modèle P.A.;
- 36) 6 portes vitrées Glaze Port Canada Ltd., série 4983DK3;
- 37) 3 portes vitrées Glaze Port Canada Ltd., série 4985DKL3;
- 38) 1 porte vitrée Glaze Port Canada Ltd. 2 pi × 7 pi;
- 39) 1 porte à chambre froide Garvin;
- 40) 1 porte à chambre congélateur Garvin;
- 41) 1 évaporateur pour chambre congélateur Blanchard Mess, série 7904004;
- 42) 1 évaporateur pour chambre réfrigérée Blanchard Mess, modèle LS1350, série S800 4109;
- 43) 4 îlots 8 pi × 39 po × 54 po h. avec base 18 po et tablettes;
- 44) 4 bouts d'îlots avec base 18 po et tablettes;
- 45) 1 murale 20 pi × 17 po × 84 po h. avec 6 tablettes;
- 46) 7 ensembles de tablettes pour la chambre froide et la chambre congélateur;
- 47) 1 friteuse simple, modèle GP400, série 69749. »

La mise à prix est fixée à vingt-quatre mille deux cent trente-sept dollars et vingt cents (24 237,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 20 septembre 1986

47710

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-001896-864
 C.M. St-Raymond 62A-85
 S. 200-18-000136-869

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-RAYMOND, demanderesse, contre LYONS DISCOUNT CORP., défenderesse.

« Les emplacements situés à Saint-Raymond, comté de Portneuf, connus et désignés comme étant:

1. Les subdivisions un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, onze, douze, treize, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept et quatre-vingt-huit du lot originaire numéro trente-six (36-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87 et 88) rang Trois du canton de Rocmont, pour le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf.

2. Une partie non subdivisée du lot numéro trente-six, rang Trois (ptie 36, rg 3) située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, de forme irrégulière, suivant le plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Raymond, mesurant à l'ouest cent (100) pieds, de là, vers le sud-est soixante (60) pieds, et de là vers le nord-est trois cent vingt (320) pieds, au nord-est, mille deux cents (1 200) pieds, de là, vers le sud-ouest trente-quatre (34) pieds, de là, vers l'autre ligne, cent cinquante (150) pieds, au sud-est, cinq cents (500) pieds, de là, vers le sud-est, cent (100) pieds et de là, vers le sud-ouest cent trente-cinq (135) pieds, et de là, vers le sud-est, deux cents (200) pieds, et de là, vers l'autre ligne cent (100) pieds, et sur l'autre ligne mille six cents (1 600) pieds, mesures anglaises et plus

ou moins, sans construction. Ledit emplacement est borné comme suit: au nord-ouest partie par le lot 3622, et partie par une rue (lot numéro 36-25), vers le nord-est par une rue (lot numéro 36-26), et les lots numéros 36-27 et 28, au sud-ouest par les lots numéros 36-30, 31, 32, 33, 34, et partie par une rue, et partie par le lot numéro 36-76, au sud-ouest par le lot numéro 37 rang 3 dudit cadastre. »

La mise à prix est fixée à cinq mille cinq cent dollars (5 512,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 20 septembre 1986

47711

Richelieu

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District d'Arthabaska
 Nos 415-02-000758-850
 765-18-000637-868

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, partie demanderesse, contre PIERRE MANDEVILLE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Pneus Mondial Enr., 3331, boulevard Cournoyer, ville de Tracy, QC, partie défenderesse.

« A) Un terrain vacant situé en la ville de Tracy, comté de Richelieu, sur le côté sud-est du chemin Saint-Roch, faisant partie du lot originaire numéro cent trente-sept (ptie 137) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front vers le nord-ouest le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers le sud-est la rivière Richelieu, d'un côté ou vers le nord-est autre

partie dudit lot numéro 137 appartenant à Robert Côté, et d'autre côté ou vers le sud-ouest autre partie dudit lot numéro 137 appartenant à Gérard Mandeville; avec bâtisse. Le tout selon l'occupation des lieux. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 763,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice, bureau d'enregistrement, division de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

« B) 1. Un terrain vacant situé en la ville de Tracy, comté de Richelieu, de figure irrégulière, faisant partie du lot originaire numéro cent trente-sept (ptie 137) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le sud-est la rivière Richelieu, vers le sud-ouest autre partie dudit lot numéro 127 de Robert Côté, et vers le nord partie du lot numéro 138 ci-après décrit au paragraphe 3; avec bâtisse.

2. Un immeuble vacant situé en la ville de Tracy, comté de Richelieu, situé sur le côté sud-est du chemin Saint-Roch, faisant partie du lot originaire numéro cent trente-huit (ptie 138) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front ou vers le nord-ouest le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers le sud-est pour partie, partie du lot numéro 137 dudit cadastre décrit au paragraphe numéro 2, pour partie la rivière Richelieu, d'un côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 138 appartenant à Revêtement Moderne Richelieu Inc., et d'autre côté ou vers le sud-ouest pour partie partie du lot numéro 137 décrit ci-haut au paragraphe numéro 2; avec bâtisse. Le tout selon l'occupation des lieux. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 280,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, bureau d'enregistrement, division de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

« C) 1. Un immeuble vacant situé en la ville de Tracy, comté de Richelieu, situé sur le côté sud-est du chemin Saint-Roch, faisant partie du lot originaire numéro cent trente-huit (ptie 138) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front ou vers le nord-ouest le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers le sud-est la rivière Richelieu, d'un côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 140 ci-après décrit; avec

bâtisse. Et tenant d'autre côté, vers le sud-ouest, partie du lot 138 de Revêtement Moderne Richelieu Inc.

2. Un immeuble vacant situé en la ville de Tracy, comté de Richelieu, situé sur le côté sud-est du chemin Saint-Roch, faisant partie du lot originaire numéro cent quarante (ptie 140) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front vers le nord-ouest le chemin Saint-Roch, en profondeur ou vers le sud-est la rivière Richelieu, d'un côté ou vers le sud-ouest partie du lot numéro 138 dudit cadastre décrit au paragraphe numéro 4, et d'autre côté ou vers le nord-est le lot numéro 140-3 appartenant à Jean-Paul Parenteau ou représentants; avec bâtisse. Le tout selon l'occupation des lieux.

Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 858,38 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, bureau d'enregistrement, division de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 2 septembre 1986

47688

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

Nos 600-02-000360-852

600-18-000006-865

VILLE DE ROUYN, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 205, avenue du Portage, Rouyn, QC, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre DENIS FRENETTE, domicilié à Poste restante, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant un emplacement faisant partie du lot cinq (5), rang Sept

Nord (rg VII N.) au cadastre officiel du canton de Rouyn, ledit emplacement mesurant cinquante pieds (50 pi) vers le nord et vers le sud, cent pieds (100 pi) vers l'est et vers l'ouest, borné en son côté est par un emplacement décrit dans un acte de vente reçu devant Jean-Paul Dupuis, notaire, le 11 octobre 1955, et enregistré à Ville-Marie sous le numéro 51236, et en ses côtés nord, sud et ouest par le résidu dudit lot, dudit rang et dudit cadastre. Le coin nord-est de cet emplacement est situé sur la ligne séparative des lots 5, rang VII Nord et du bloc cent soixante-dix-neuf (179), tous deux du canton de Rouyn, à une distance de cent soixante-et-un pieds et huit dixièmes (161,8 pi), plus ou moins, du coin nord-est dudit lot numéro 5, rang VII Nord, dudit canton de Rouyn. »

Évaluation municipale: 2 200,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 556,50 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn, au palais de justice, 2, avenue du Palais, salle RC.04, Rouyn, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,

CLAUDE BÉDARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 28 août 1986

47734

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000019-865
S. 450-18-000041-862

CAISSE POPULAIRE ST-ISIDORE D'AUCKLAND, corps légalement constitué, ayant son siège social et son bureau à Saint-Isidore-d'Auckland, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-YVES ROULEAU, domicilié et résidant à R.R. 1, Sawyerville, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Compton, mis en cause.

« Un certain emplacement de terrain, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Newport, dans le Neuvième Rang (rg IX), comme étant la demie ouest du lot numéro vingt (½ O. 20). Bornée ladite partie comme suit: vers le nord par la ligne de division entre le rang VIII et le rang IX, vers l'ouest par les lots 19A et 19B, vers le sud par la ligne de division entre le rang IX et le rang X et vers l'est par la demie est dudit lot 20, le tout contenant en superficie cent acres (100 ac), et plus ou moins; avec les bâtisses construites dessus, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 801,00 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le MERCREDI VING-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 4 septembre 1986

47666

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-12-008646-855
S. 450-18-000026-863

ERNEST GARAND, 5459, boulevard Bourque, Rock Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre GHISLAINE LEMIEUX, C.P. 1918, Sennerette, district d'Abitibi, partie défenderesse.

Les immeubles de la partie demanderesse, savoir:

« 1. Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quatorze (ptie 314) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; de forme irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 314, vers le nord-est par une partie du lot 314, vers le sud-est par le boulevard Bourque et une partie du lot 314, vers le sud par les lots 315-1 et 314-25, vers l'ouest par le lot 314-25; mesurant cent six mètres et soixante et un centièmes (106,61 m) et seize mètres et soixante-dix centièmes (16,70 m) sur ses lignes nord-ouest, vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) et cent cinq mètres et soixante-dix-neuf centièmes (105,79 m) sur

ses lignes nord-est, trente-six mètres et cinquante-six centièmes (36,56 m) et soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) sur ses lignes sud-est, soixante-huit mètres et cinquante-huit centièmes (68,58 m) et soixante mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (60,94 m) sur ses lignes sud, six mètres et quarante-quatre centièmes (6,44 m) sur ses lignes sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante-sept centièmes (42,67 m) sur sa ligne ouest; contenant en superficie 9 778,8 mètres carrés.

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant toute la partie non subdivisée du lot numéro trois cent quatorze (ptie 314) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; sauf et à distraire le terrain désigné au paragraphe 1 des présentes et un terrain désigné comme suit: une partie du lot numéro trois cent quatorze (ptie 314) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; mesurant quatre cents pieds (400,0 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, lesdits quatre cents pieds (400,0 pi) devant être mesurés à angle de quatre-vingt-dix degrés de la ligne nord-ouest du boulevard Bourque; borné au nord par le lot 313, canton d'Orford, à l'est par le boulevard Bourque, au sud et à l'ouest par partie du lot 314.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 5459, boulevard Bourque, Rock Forest.

Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter, en vertu des titres antérieurs.

Ainsi que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

La présente description a été préparée par les parties aux présentes (voir vente de dame Versal Coon-Hodge à Ernest Garand, enregistré à Sherbrooke, le 4 juin 1985, sous le numéro 318372). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 29 367,25 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, salle des ventes, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 29 août 1986

47655

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002715-853

LA MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2870, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAVID HARRIS et JACK FRANK tous deux d'adresse inconnue, parties défendresses.

« Un certain emplacement situé en la paroisse de Prévost, comté de Terrebonne, coin des rues Chalifoux et Prévost, connu et désigné comme étant une partie du lot de terre no quatre-vingt-quatorze (ptie 94) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, de forme irrégulière, et mesurant cettedite partie soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-quatre pieds (64 pi) et de là, élargissant en atteignant une largeur de soixante-dix pieds (70 pi) sur cent sept pieds (107 pi) de profondeur, et de là, élargissant de nouveau et atteignant une largeur de quatre-vingt-quinze pieds sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et sans garantie de mesures précises et bornée de la manière suivante: en front, vers l'ouest, par la rue Chalifoux, en arrière, vers l'est, par la rivière du Nord, d'un côté, vers le nord, partie par la rue Prévost, et partie par l'emplacement d'une certaine dame Ikeman, et de l'autre côté, vers le sud, partie par l'emplacement de dame B. Meyer, partie par l'emplacement de M. Samuel Karacovsky et partie par l'emplacement de M. Cumby ou représentants tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes constituées sur ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 984,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny

Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, D.E.C.,
tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 septembre 1986 47667

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Windsor

Avis public est donné par le soussigné greffier de la ville de Windsor que, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public relatif aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 6 octobre 1986, a été publié au journal « L'Étincelle » édition des mardis 19 août et 9 septembre 1986.

Windsor, le 5 septembre 1986

47730

Le greffier,
JOSEPH PLANTE, O.M.A.

Erratum

Programme d'assurance des pommes (catégorie A)

Gazette officielle du Québec, Partie I, numéro 34 du 23 août 1986.

À la page 4089, à la section I Prix unitaires, tableau « B », à la colonne « Option 3 », le prix unitaire correspond à l'âge du pommier 26 doit se lire « 12,23 » au lieu de « 12,13 ».

222

Circonscription électorale de Roberval

Chemin principal

Dans la municipalité de Lac-Bouchette, village:
Région 02, district 90.

Dans l'avis publié le 9 août 1986, une erreur s'est glissée dans le paragraphe en-tête. On aurait dû lire: « Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (5) de la directive ministérielle à cet effet: « Routes ou chemins devenant d'intérêt local suite à la construction d'une route de contournement. » »

Québec, le 29 août 1986

226

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

LA RÉNOVATION

ça m'intéresse!



Les armoires et les comptoirs

Vous voulez rénover votre cuisine, mais vous n'êtes pas encore fixés sur votre plan d'aménagement? Quels matériaux choisir? Et les armoires, les tiroirs, les portes?

Cet ouvrage s'adresse autant aux menuisiers qu'aux bricoleurs et aux consommateurs avertis. Direction des cours par correspondance 1986. 116 pages. EQG 22724 9

8,95 \$

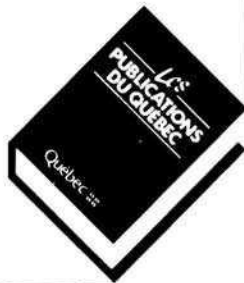
En vente:
dans nos librairies, chez nos concessionnaires,

Québec	643-3895	Chicoutimi	549-7135
	643-4296	Rimouski	723-8521
Sainte-Foy	651-4202	Sherbrooke	566-0344
Montréal	873-6101	Rouyn	764-9574
Hull	770-0111	Saint-Lambert	465-5597
		Trois-Rivières	378-1525

par commande postale
Les Publications du Québec
C. P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5


et chez votre fournisseur habituel.

Québec 



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Bulk third class		En nombre troisième classe
Permis No. 2614 Québec		